

# PARIS-CENTRE

Régional Quotidien  
QUINZE CENTIMES

Administration et Rédaction: 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS  
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX: PARIS 272-43

DIMANCHE  
21  
JANVIER 1923

## Pour tenir les choses qui nous sont dues il nous faut tenir les personnes qui les possèdent

Quinzième Année N° 5.078

ABONNEMENTS:  
1 an 6 m. 3 m.  
Nievre et limit. 44. 25. 13.  
Autres départ. 52. 28. 15.  
Union postale 62. 34. 18.

TELEPHONE 2.17 et 2.18

EN MARGE DU COMLOT COMMUNISTE

## TOUS SOLIDAIRES

Alors que jeudi dernier, du haut de la tribune de la presse de la Chambre, nous observions les débats qui se déroulaient à propos de la manifestation de levée d'immunité parlementaire du député Marcel Cachin, débats scandaleux, qui font époque, et dont « Paris-Centre » a d'ailleurs rendu compte — l'essentiel d'un discours jadis prononcé par le grand patriote Paul Déroulède, à l'occasion d'une manifestation patriotique dont le héros était le peintre Henri Regnault, tué à Duzenval en 1871, nous revenait subitement en mémoire.

La France, disait M. Paul Déroulède, est divisée en deux parties bien distinctes: c'est d'un côté ceux pour qui les leçons de l'histoire demeurent lettres mortes; ceux-là continuent ou à chahuter des chimères, ou à désespérer du triomphe de la justice sur l'injustice, ou à se ranger dédaigneusement du côté des partisans du moindre effort ou enfin à renoncer totalement à la grandeur, à la puissance d'un pays, le leur, qui par ailleurs ils déprécierait voir déprécier du grand; d'un autre côté ceux qui demeurent fermes dans leur résolutions patriotiques, parce qu'elles sont comme la source de vie qui leur permet d'exister et de se mouvoir librement; ceux-là sont pénétrés des leçons de l'histoire et ne sacrifient rien aux folles utopies qui dansent autour d'eux, fiers d'appartenir à une race, à une nation grande entre les nations, heureux de se sacrifier bellement à une œuvre belle entre les belles, décidés à accomplir jusqu'à sa conclusion logique, le devoir que leur dicte un patriotisme vibrant d'actualité, ils se lancent fougueusement dans la mêlée, sourds aux cris que la peur fait proférer, insensibles aux coups dont ils sont largement gratifiés par ceux qui n'ont de courage que devant l'impunité...

Les premiers ne sont point parmi nous: ils nous attendent à la sortie pour se jeter sur nous et essayer, par une extorsion en règle, de réduire à néant l'œuvre de redressement que nous essayons de réaliser...

Ce discours de Paul Déroulède, prononcé quelques années avant l'horrible tragédie qui durant plus de quatre années ensanguinait la terre, pourrait être prononcé à nouveau.

La séance du 18 janvier nous reporte en effet à une époque désastreuse entre toutes: celle où les citoyens de ce pays, trompés par des politiciens sans foi ni loi, se précipitent les uns sur les autres au grand dam de la patrie et pour le profit et la gloire d'une poignée d'aventuriers — toujours les mêmes d'ailleurs — que les politiciens victorieux ont en le tort de laisser en paix, dans le moment même où ils leur faisaient une guerre sourde en préconisant la « paix blanche » qui faisait suite à ce « détail » sur lequel retombe la responsabilité des injures et des horions échangés dans la mêlée collective que nous quinquante présidents de la République ont faite, la raison de la médaille générale dont nous avons été le spectateur attristé est dans le fait que la politique intérieure de ce pays est à nouveau la cause de graves dissentiments entre citoyens.

Les uns, qui malgré la guerre n'ont rien appris, rien oublié des luttes antérieures, vivent en bons pacifistes qu'ils sont, de nous ne savons quelles batailles dont les seules victimes seraient des Français; les autres, guidés par leur seul patriotisme, faisant appel à la raison des hommes, dénoncent vigoureusement ces prémices de luttes fratricides, aussi ces collisions des révolutionnaires avec nos ex-enemis dans le moment où le gouvernement de ce pays, fort du droit qu'il tient des traités, de la légitimité de sa cause, de l'appui de l'immense majorité des Français, s'essaye avec bon sens et ténacité à réaliser les aspirations du pays. Entre ces deux fractions de l'opinion française, il semble qu'au cours de la séance du 18 janvier un large et profond fossé ait été creusé.

Les meilleurs ouvriers terrassiers, les meilleurs fossyeurs, les meilleurs peintres ne cessent de réconforter M. Poincaré sont tout naturellement révolutionnaires. Qu'ils soient communistes ou socialistes, ils sont tous solidaires dans la besogne ardue de dévastation qu'ils ont entreprise depuis des lustres. S'il était encore des Français pour ne point croire à la solidarité étroite qui les unit et les relie les uns aux autres, malgré les apparentes divisions qu'ils étalent, la lecture des discours de Compère-Morel, d'Arthur Rozier et consort serait de nature à faire s'évanouir une croyance ne reposant que sur les apparences.

Mais il n'est pas que les révolutionnaires avertis qui se soient employés à creuser le fossé. Il est des prétendus républicains, des radicaux-socialistes, qui sous le couvert de ne point faire le jeu d'un gouvernement qu'ils combattent à outrance, parce qu'il n'est pas un gouvernement de pleureuses d'aspérités au knout, se sont embauchés dans l'armée révolutionnaire et ont travaillé avec ardeur à la besogne qui leur était tracée.

Le pays, informé des raisons de la séance du 18 janvier, sait maintenant que communistes, socialistes et certains radicaux-socialistes sont solidaires pour conduire la France aux abîmes.

Eugène MITTLER.

## Prévisions météorologiques

Paris, 20 janvier. — Prévisions agricoles de l'Office National Météorologique pour la journée du 21 janvier:

Région Parisienne. — Refroidissement momentané, vent de nord, à nord-est, temps nuageux avec éclaircies et quelques chutes de neige ou pluie, gelées la nuit. Le minimum de température sera d'environ: - 3°.

Région du Centre. — Refroidissement momentané, vent de nord à nord-est, temps nuageux avec éclaircies et quelques chutes de neige et de pluie, gelées la nuit. Le minimum de température sera d'environ: - 4°.

Région du Massif Central. — Temps couvert ou très nuageux avec chutes de neige, vent de nord-est, à 8 mètres, refroidissement. Le minimum de température sera d'environ: - 4°.

POUR OBÉIR AU REICH

## Les cheminots de la Ruhr se mettent en grève

De nouvelles arrestations sont opérées

Dusseldorf, 20 janvier. — Aucun changement n'est produit dans la situation économique générale. On ne signale pas de nouvelle occupation d'usines. Les mines et cokeries occupées, jusqu'ici, sont des propriétés de l'Etat.

La grève des cheminots devient effective

Essen, 20 janvier. — Les syndicats des cheminots du Reich ont, au cours d'une réunion tenue, hier soir, à Elberfeld, décidé de suivre les prescriptions du ministre des transports de Berlin et de refuser les transports de charbon à destination de la France et de la Belgique.

Les autorités alliées ont jusqu'à présent évité de donner des ordres aux cheminots, mais on peut considérer la grève comme effective.

D'autre part, le Conseil ouvrier d'exploitation de l'usine de Mollerschacht s'est mis en grève à la suite de l'occupation des usines par les troupes et de l'arrestation du directeur.

Partout ailleurs, le travail se poursuit normalement.

Plusieurs arrestations

Dusseldorf, 20 janvier. — Les hauts fonctionnaires de Dusseldorf ont adressé, hier, au général Denzinger, une protestation platonique contre l'arrestation du directeur de l'office provincial des finances.

Le directeur de la poste d'Essen n'ayant pas voulu se soumettre aux ordres de l'autorité militaire en ce qui concerne le fonctionnement des télégraphes, a été arrêté et incarcéré de nuit.

On annonce également que les directeurs des mines Fritz Thyssen, Dangelmann, Wustenhofer, Kestel, Spigler et Olte ont été arrêtés ce matin, et conduits sous escorte militaire à Dusseldorf.

D'autre part plusieurs journaux publient des nouvelles annonçant que les autorités alliées dans la Ruhr auraient appris que des organisations secrètes allemandes préparaient une attaque contre les troupes alliées d'occupation.

Les mineurs seront payés

Berlin, 20 janvier. — Les nouvelles d'Essen aux journaux déclarent que la fermeture des banques n'aurait aucune répercussion sur les paiements des salaires aux mineurs.

Toutes les dispositions sont prises dès maintenant pour assurer le 25 janvier la paye des ouvriers mineurs, même si les industriels s'y refusent.

Le général Degoutte ordonne la réouverture des banques

Dusseldorf, 20 janvier. — Le général Degoutte a adressé aux directeurs des succursales de la Reichsbank dans les pays nouvellement occupés l'ordre suivant:

« Il est rappelé aux directeurs des succursales de la Reichsbank dans les territoires en état de siège qu'en exécution des dispositions des arrêtés des 11, 18 et 19 janvier et se rapportant à la saisie du Kolentseur (impôt sur le charbon) et produits des douanes, ils sont personnellement responsables des fonds bloqués dans leurs caisses en vertu de ces arrêtés. Tous les documents d'archives et tous les registres de comptabilité sont en vertu de ces mêmes arrêtés bloqués sous leur responsabilité personnelle.

Sous les réserves des paragraphes précédents, les succursales de la Reichsbank doivent reprendre sans délai leur activité normale. Dès que le présent ordre aura été transmis et exécuté, la garde militaire sera relevée.

Une nouvelle monnaie est envisagée

Dusseldorf, 20 janvier. — Je crois savoir qu'en haut lieu le principe de la création d'une monnaie nouvelle affectée à la Rhénanie et à la Ruhr est décidé. Le gouvernement belge serait en parfait accord avec nous. Cette monnaie serait mise en circulation à dater, dit-on, du 1<sup>er</sup> février. Elle serait décimale et non pas divisée en fractions de 12, 3, comme la monnaie allemande.

Cette émission serait d'une somme équivalente à un milliard de francs pour commencer.

Cette monnaie de papier serait gagée par une réserve faite sur le produit de la vente de charbons, coke et produits de la Ruhr. On conçoit que l'organisation demandera la mise en circulation d'une monnaie nouvelle et si l'on n'a vu pas qu'elle puisse sortir des limites indiquées, on devra donc la limiter et nettement délimiter et fermer la Rhénanie et la Ruhr. On travaille avec activité à cette préparation aux finances et au Quai d'Orsay.

Une sentinelle se défend et tue un Allemand

Dusseldorf, 20 janvier. — Un grave incident s'est produit, cette nuit, à Langendreer, près de Dortmund: une sentinelle française ayant été menacée par des civils allemands, a fait usage de son arme. Un Allemand a été tué.



Cl. Paris-Centre  
De gauche à droite: En haut: Mile Georgette RAVAUD, âgée de 15 ans, Reine des Modistes; Mile Simone NOIROT, âgée de 19 ans, Reine des Reines; Mile Gladie POURPRIX, âgée de 19 ans, Reine des Ouvrières en Robes.  
En bas: Mile Ernestine BUGNIOT, âgée de 21 ans, Reine des Manufacturiers; Mile Marie-Louise SABATIER, âgée de 18 ans, Reine des Employés de Commerce.

Nul n'ignore combien est félicite dans la grande cité industrielle de Saône-et-Loire, le Carnaval.

Ce jour-là, on peut affirmer hardiment que Chalons compte de 20 à 25.000 habitants de plus, hôte d'un jour dont quelques-uns venus de très loin.

C'est que, seule à peu près dans toute la région, Chalons a su conserver et donner à cette fête un attrait et un enthousiasme incomparables.

De lavis de ceux qui ont vu le carnaval de Nice celui de la ville bourguignonne peut revendiquer la seconde place par la multitude des déguisements et l'importance de la cavalcade.

Sous l'impulsion active d'un Comité permanent des fêtes, dirigé par M. Prost, chacun se donne à la besogne pour la réussite du Carnaval, et chaque année on y parvient: tous les visiteurs de Chalons peuvent en témoigner.

Le Carnaval de 1923, on peut en être sûr, non seulement ne sera pas inférieur à ses devanciers, mais le dépassera.

Comme toujours, cette ville industrielle, si elle est pour un jour son labeur accablant, n'oublie pas d'associer le travail — qui a fait sa fortune — à sa gloire.

C'est pourquoi déjà les Reines du travail ont été élues et c'est elles que notre photo représente.

En haut, on peut distinguer la grâce et la jeunesse de la Reine du travail de Chalons choisie, parmi les cinq, par un aréopage masculin, tandis que toutes sont élues par leurs compagnes d'atelier ou de magasin.

Mile Simone Noiro, Reine des Reines, élue par les confectieuses, est née à Chalons en 1904. C'est une fort jolie brunette dont l'élection à la royauté nécessita deux tours de scrutin.

## Le Tournoi des Cinq nations

L'Écosse bat la France à Edimbourg par 16 points: 4 essais et 2 points

à 3 points: un but sur coup franc

L'Angleterre bat le Pays de Galles, par 7 points à 3

La journée d'hier a vu les deux premières rencontres du tournoi des cinq nations: France-Ecosse à Edimbourg, Galles-Angleterre à Twickenham.

L'Écosse a battu la France par 16 points (4 essais et 2 buts) à 3 points (1 but sur coup franc).

L'Angleterre a battu le Pays de Galles par 7 points à 3.

## LE MATCH FRANCE-ÉCOSSE

Voici la composition de l'équipe écossaise:

Arrière: D. Drysdale (Heriot's FP); trois-quarts: E.H. Liddell (Edinburgh University), A.L. Grieco (Harrow), E. Mc Laren (Royal High School, FP), A.E. Wallace (Oxford University); demi: S.B. Mc Queen (Liverpool), W.E. Bryce (Selkirk); avant: J.M. Bannerman (Glasgow HS, FP), D.M. Bertram (Walmington), J.C.R. Buchanan (Stewart's Coll, FP), D.S. Davies (Hawick), D.S. Kerr (Heriot's), J.L. Lawrie (Melrose), A.K. Stevenson (Glasgow Académical), L.M. Stuart (Glasgow HS, FP).

Du côté français, en dehors des deux forwards connus de Billac et de Lasserre, remplacés respectivement par Passot et Larré, notre équipe était au grand complet.

Arrière: Clément (Valence Sportif); trois-quarts: Jauréguy (St Toulousain), F. Borden (R.C.F.), Grégoire (St Toulousain), Lalande (R.C.F.); demi: Dupont (F.C. Lourdes), Passet (R.C. Toulousain); avant: Toulousain (talonneur), Béguet (R.C.F.); ligne: Mourou (A.S. Biterrois), Cassay (St. Sulpice), Gaudin (A.S. Biterrois); trois ligne: Abel Guichenne (U.S. Bagnols), Jean Schédo (A.S. Carcassonnaise), Larré (St Toulousain).

Ce match a été la huitième rencontre entre les deux nations. La première eut lieu en 1910 et se termina par notre défaite par 27 points à 0. Mais l'année suivante, à Paris, nous remportâmes la victoire — c'était la première dans un match international — par 16 points à 15, après une partie étonnante, et dont le héros fut Fallot. En 1912, alors que nous nous présentions à Edimbourg pleins de confiance, nous esuyâmes un échec retentissant, une véritable catastrophe: 31 points à 3. Puis, en 1913, nous étions battus encore par 21 points à 3, et ce match donna lieu à des incidents si violents à l'égard de l'arbitre Baxter, que l'Écosse déclara ne plus vouloir nous rencontrer.

La guerre commença fit tout oublier, et le match France-Ecosse reprit en 1920. Pour cette reprise, nous fûmes battus de justesse par un essai transformé à 0. L'année suivante nous vîmes triompher, sur le terrain adverse, par 3 à 0. L'an dernier enfin, à Pa-

ris, nous réüssîmes le match nul par 3 à 3, mais, reconnaissons-le, après avoir été dominés.

Edimbourg, 20 janvier. — Le match international de rugby s'est joué par un beau temps en présence de 25.000 personnes. Le terrain était en excellentes conditions.

Le coup d'envoi a été donné par Crabos. Les avant-écossais qui avaient le vent pour eux ont tout d'abord montré une certaine supériorité, mais leur élan a été arrêté par Jauréguy. Un coup de pied des Français ayant remis le jeu dans les lignes françaises, il y a eu une succession de belles passes de la part des Écossais d'un bout à l'autre de la ligne qui anéantirent les efforts des Français. C'est à ce moment que Mac Laren s'empara du ballon et alla marquer l'essai qui fut converti par Drysdale.

Peu après le Français Moutet reçut le ballon et marqua l'essai qui fut converti par Drysdale.

Le coup de pied de Drysdale fut magnifique. L'Écosse continua, ensuite, à fournir de grands efforts, menaçant les lignes françaises qui, à plusieurs reprises, furent sur le point d'être à nouveau traversées.

À la fin-temps, le score était: Écosse, 5 points; France, zéro.

À la reprise, l'Écosse Liddell fit une descente, mais laissa tomber le ballon qui fut touché heureusement par le Français Dupont. Les Français restèrent entièrement sur la défensive. Les Écossais, par de bons coups de pied en touche, provoquèrent des situations dangereuses pour le camp français. Wallace s'étant emparé du ballon aurait marqué un essai si n'avait pas touché un drapeau marquant le coin du terrain.

Un peu plus tard, Bryce, lançant dans une mêlée près des buts français, marqua un essai en force qui fut converti par Drysdale. 10 minutes plus tard, après une lutte acharnée, un autre essai fut marqué par l'Écosse, mais le but ne fut pas réussi.

Peu après le Français Moutet reçut le ballon et marqua l'essai qui fut converti par Drysdale.

Le coup de pied de Drysdale fut magnifique. L'Écosse continua, ensuite, à fournir de grands efforts, menaçant les lignes françaises qui, à plusieurs reprises, furent sur le point d'être à nouveau traversées.

À la fin-temps, le score était: Écosse, 5 points; France, zéro.

À la reprise, l'Écosse Liddell fit une descente, mais laissa tomber le ballon qui fut touché heureusement par le Français Dupont. Les Français restèrent entièrement sur la défensive. Les Écossais, par de bons coups de pied en touche, provoquèrent des situations dangereuses pour le camp français. Wallace s'étant emparé du ballon aurait marqué un essai si n'avait pas touché un drapeau marquant le coin du terrain.

Un peu plus tard, Bryce, lançant dans une mêlée près des buts français, marqua un essai en force qui fut converti par Drysdale. 10 minutes plus tard, après une lutte acharnée, un autre essai fut marqué par l'Écosse, mais le but ne fut pas réussi.

Peu après le Français Moutet reçut le ballon et marqua l'essai qui fut converti par Drysdale.

Le coup de pied de Drysdale fut magnifique. L'Écosse continua, ensuite, à fournir de grands efforts, menaçant les lignes françaises qui, à plusieurs reprises, furent sur le point d'être à nouveau traversées.

À la fin-temps, le score était: Écosse, 5 points; France, zéro.

À la reprise, l'Écosse Liddell fit une descente, mais laissa tomber le ballon qui fut touché heureusement par le Français Dupont. Les Français restèrent entièrement sur la défensive. Les Écossais, par de bons coups de pied en touche, provoquèrent des situations dangereuses pour le camp français. Wallace s'étant emparé du ballon aurait marqué un essai si n'avait pas touché un drapeau marquant le coin du terrain.

Un peu plus tard, Bryce, lançant dans une mêlée près des buts français, marqua un essai en force qui fut converti par Drysdale. 10 minutes plus tard, après une lutte acharnée, un autre essai fut marqué par l'Écosse, mais le but ne fut pas réussi.

Peu après le Français Moutet reçut le ballon et marqua l'essai qui fut converti par Drysdale.

Le coup de pied de Drysdale fut magnifique. L'Écosse continua, ensuite, à fournir de grands efforts, menaçant les lignes françaises qui, à plusieurs reprises, furent sur le point d'être à nouveau traversées.

À la fin-temps, le score était: Écosse, 5 points; France, zéro.

À la reprise, l'Écosse Liddell fit une descente, mais laissa tomber le ballon qui fut touché heureusement par le Français Dupont. Les Français restèrent entièrement sur la défensive. Les Écossais, par de bons coups de pied en touche, provoquèrent des situations dangereuses pour le camp français. Wallace s'étant emparé du ballon aurait marqué un essai si n'avait pas touché un drapeau marquant le coin du terrain.

Un peu plus tard, Bryce, lançant dans une mêlée près des buts français, marqua un essai en force qui fut converti par Drysdale. 10 minutes plus tard, après une lutte acharnée, un autre essai fut marqué par l'Écosse, mais le but ne fut pas réussi.

Peu après le Français Moutet reçut le ballon et marqua l'essai qui fut converti par Drysdale.

Le coup de pied de Drysdale fut magnifique. L'Écosse continua, ensuite, à fournir de grands efforts, menaçant les lignes françaises qui, à plusieurs reprises, furent sur le point d'être à nouveau traversées.

À la fin-temps, le score était: Écosse, 5 points; France, zéro.

À la reprise, l'Écosse Liddell fit une descente, mais laissa tomber le ballon qui fut touché heureusement par le Français Dupont. Les Français restèrent entièrement sur la défensive. Les Écossais, par de bons coups de pied en touche, provoquèrent des situations dangereuses pour le camp français. Wallace s'étant emparé du ballon aurait marqué un essai si n'avait pas touché un drapeau marquant le coin du terrain.

Un peu plus tard, Bryce, lançant dans une mêlée près des buts français, marqua un essai en force qui fut converti par Drysdale. 10 minutes plus tard, après une lutte acharnée, un autre essai fut marqué par l'Écosse, mais le but ne fut pas réussi.

Peu après le Français Moutet reçut le ballon et marqua l'essai qui fut converti par Drysdale.

## La Chambre poursuit la discussion sur la loi de finances

« Prenez garde, dit M. de Lasteyrie, vous votez sans cesse des diminutions de recettes et vous décidez tous les jours des augmentations de dépenses »

Paris, 20 janvier. — La séance est ouverte à 9 h. 35 sous la présidence de M. Louis Marin. On poursuit la discussion de la loi de finances.

On adopte les articles 9, 9 bis et 9 a).

Le taux du droit annuel de transmission auquel sont assujettis les titres nominatifs et les porteurs étrangers est porté de 0.50 à 0.60, sans addition de décimes.

On adopte également l'article 10.

Détermination de la valeur des propriétés des biens meubles pour la liquidation et le paiement des droits de succession.

On adopte ensuite les articles de 11 et 11 b).

Exonération sur les constructions nouvelles dans certaines conditions; exonération en faveur des prêts hypothécaires.

Les articles 11 bis, 11 a) et 11 f) ainsi que l'article 12 sont adoptés.

Le tarif sur la taxe des affaires de publicité est doublé.

Les articles 13 et 17 sont adoptés.

Taxes et confiscation des marchandises en cas de déclaration fautive sur toutes leurs valeurs.

La séance est levée à 12 h. 10 et est reprise à 15 heures.

M. Taurin demande et obtient la suppression de l'article 18 frappant d'un double droit de consommation les manquants d'alcool constatés au compte d'entreposé, dépassant de plus de 3 douzièmes le chiffre de déclaration légal.

On discute l'article 19 relatif à l'impôt sur les spécialités pharmaceutiques. La disjonction est prononcée.

On adopte l'article 19 a).

Alcools utilisés pour la fabrication du vin.

Puis la Chambre discute l'article 19 b) fixant les taxes à percevoir sur les recettes des cinématographes.

## En faveur du film français

Des tarifs spéciaux sont fixés pour les exploitants des établissements qui pourront justifier que, pendant le mois écoulé, ils auront projeté des films français atteignant au moins 25 % du métrage total. Un règlement d'administration publique déterminera les règles d'application des conditions requises pour qu'un film soit considéré comme film français.

M. Morand demande que les taxes perçues sur les recettes des théâtres de province soient réduites de moitié.

M. Levasseur fait remarquer qu'une proposition de loi ayant pour but de donner satisfaction aux théâtres de province verra bientôt en discussion et il demande l'adoption du texte de la commission.

M. Bokanowski, rapporteur général, montre le rôle essentiellement éducatif et universel du cinéma et s'attache à faire ressortir l'importance pour la France de faire projeter des films cinématographiques nationaux dans le monde entier et combattre ainsi la propagande anti-française.

Il faut, dit-il, lui donner les moyens de se développer et de lutter contre la concurrence étrangère.

M. de Lasteyrie déclare qu'il ne demande pas mieux que d'encourager l'industrie cinématographique, mais il met la Chambre en garde contre le danger de voter sans cesse des diminutions de recettes tandis qu'on décide tous les jours des augmentations de dépenses.

M. de Lasteyrie demande donc le rejet du texte de la commission mais accepte un texte transactionnel présenté par M. Barthe dégageant de 10 à 6 % les petites salles.

Ce texte est voté par 564 voix contre 12.

L'article 19 c) est adopté ainsi que l'article 19 d), exemption pour les représentations enfantines ou scolaires dont les prix ne seront pas supérieurs à 0.50 et 0.25.

La disposition de l'article 19 e) (exemption du droit des pauvres pour les billets garantis aux artistes), est votée à mains levées, sur la demande du ministre des Finances, et la Chambre adopte l'article 19 c) (exemption pour les salons organisés par les sociétés reconnues d'utilité publique).

La séance est levée à 18 h. 35.

## M. Cachin a été écroué hier à la Santé

PARIS, 20 janvier. — M. Cachin, député de la Seine ayant déclaré au début de l'après-midi, qu'il venait d'être avisé par M. Jousselin, juge d'instruction, d'avoir à se tenir à la disposition du parquet à partir de 17 heures.

Le député de la Seine répondit qu'il quitterait son domicile entre 16 h. et 16 h. 30 pour se rendre au Palais de Justice.

En effet, à 16 heures, M. Cachin sortait de chez lui. Une centaine de manifestants communistes groupés rue Ordener, l'acclamèrent chaleureusement et le bousculèrent par sympathie au moment où il montait dans le taxi, ils cassèrent également les vitres de la voiture.

Arrivé au Palais de Justice à 16 h. 15, M. Marcel Cachin, accompagné de sa femme, se rendit au buffet du palais et l'attendait plusieurs amis avec qui il conféra.

Puis à 16 h. 30, il se dirigea vers le cabinet du juge suivi de nombreux photographes.

Introduit devant M. Jousselin, M. Cachin a protesté tant en son nom qu'au nom de ses amis poursuivis contre l'accusation portée contre lui de crime contre la sûreté extérieure de l'Etat. Il était accompagné de M. André Berthon.

À 17 h. 30, M. Cachin quitta le cabinet du juge accompagné de deux inspecteurs qui l'ont conduit à la Santé où il a été écroué.

## MM. Judet et Hans Bissard se présenteront-ils ?

Paris, 20 janvier. — L'ordonnance du président de la Cour d'Assises concernant MM. Ernest Judet et Hans Bissard sera pour la seconde fois signifiée demain à Neuilly-sur-Seine, au domicile des intéressés et à la mairie de cette localité. Elle fera également l'objet, au Palais de Justice, d'un affichage légal, rappelant que cette ordonnance enjoint à MM. Ernest Judet et Hans Bissard de se présenter dans un délai de 10 jours sinon ils seront déclarés rebelles à la loi.

NIÈVRE

A Collance, un manoeuvre tombe dans le canal et se noie

Il laisse une veuve et deux orphelins

M. Patureau Lavault, manoeuvre aux carreaux de Port Bré, commune de La Collance...

CLAMECY

Etats civils : Armand Launay et Marguerite Duval ; Georges Guenet, à Moulins...

CHATEAU-CHINON

La température. — Depuis quatre jours, la température se maintient entre 5 et 12° au-dessus de zéro...

COBIGNY

Mouvement de la population. — En 1922, il a été enregistré 30 décès et 37 naissances.

MARZY

Distribution d'énergie électrique. — Le public est informé qu'une enquête est ouverte sur la demande présentée par la Compagnie continentale Edison pour l'obtention de la concession d'une distribution publique d'énergie électrique...

LA CHARTE

Pour la réfection de l'église. — Le montant des souscriptions reçues en huitième liste s'élève à la somme de 175 francs.

NEVERS

Estats civils : Odette Dondon, 36, rue des Pâtes ; Claire Thomas, 1, rue de Paris ; Henri Baudat, rue aux Loups.

HOTEL DES NEGOCIANTS

Recommandé aux Touristes et Voyageurs. — F. CALLOT, ingénieur, propriétaire Noces et banquets ; Salle de 160 couverts. Matériel complet pour noces à la campagne. Prix modérés — Téléphone 77.

NEVERS

Estats civils : Odette Dondon, 36, rue des Pâtes ; Claire Thomas, 1, rue de Paris ; Henri Baudat, rue aux Loups.

NEVERS

Estats civils : Odette Dondon, 36, rue des Pâtes ; Claire Thomas, 1, rue de Paris ; Henri Baudat, rue aux Loups.

NEVERS

Estats civils : Odette Dondon, 36, rue des Pâtes ; Claire Thomas, 1, rue de Paris ; Henri Baudat, rue aux Loups.

NEVERS

Estats civils : Odette Dondon, 36, rue des Pâtes ; Claire Thomas, 1, rue de Paris ; Henri Baudat, rue aux Loups.

NEVERS

Estats civils : Odette Dondon, 36, rue des Pâtes ; Claire Thomas, 1, rue de Paris ; Henri Baudat, rue aux Loups.

NEVERS

Estats civils : Odette Dondon, 36, rue des Pâtes ; Claire Thomas, 1, rue de Paris ; Henri Baudat, rue aux Loups.

NEVERS

Estats civils : Odette Dondon, 36, rue des Pâtes ; Claire Thomas, 1, rue de Paris ; Henri Baudat, rue aux Loups.

NEVERS

Estats civils : Odette Dondon, 36, rue des Pâtes ; Claire Thomas, 1, rue de Paris ; Henri Baudat, rue aux Loups.

NEVERS

Estats civils : Odette Dondon, 36, rue des Pâtes ; Claire Thomas, 1, rue de Paris ; Henri Baudat, rue aux Loups.

NEVERS

Estats civils : Odette Dondon, 36, rue des Pâtes ; Claire Thomas, 1, rue de Paris ; Henri Baudat, rue aux Loups.

NEVERS

Estats civils : Odette Dondon, 36, rue des Pâtes ; Claire Thomas, 1, rue de Paris ; Henri Baudat, rue aux Loups.

NEVERS

Estats civils : Odette Dondon, 36, rue des Pâtes ; Claire Thomas, 1, rue de Paris ; Henri Baudat, rue aux Loups.

NEVERS

Estats civils : Odette Dondon, 36, rue des Pâtes ; Claire Thomas, 1, rue de Paris ; Henri Baudat, rue aux Loups.

ALLIER

L'égoïste Pouzat condamné à mort par les assises de Riom à signifier son pourvoi en cassation

Joseph-Sully Pouzat, condamné à la maison d'arrêt de Riom, a été déclaré innocent par la cour d'assises de Riom...

Le soir même il était écroué dans la cellule spécialement destinée aux condamnés à mort et il prenait le premier contact avec les deux surveillants qui sont désormais attachés à sa personne...

Le crime n'est en aucune façon hanté par les remords ; il est calme et de très bon appétit, son sommeil est calme et il passe ses journées à jouer aux cartes avec ses gardiens.

Il prend grand soin de sa personne et il craint par-dessus tout le froid qui pourrait affecter sa santé. Il a même demandé à la cour d'assises d'autoriser à conserver son caleçon de coton qu'il se refusait d'échanger avec le caleçon de toile mis à la disposition des détenus.

Le crime n'est pas loquace ; cependant il cause parfois de son abominable forfait, mais sans manifester la moindre émotion.

J'étais ivre dis-til le jeudi dernier à quel qu'un qui l'approchait, je ne me suis rendu compte de mon crime qu'après qu'il fut accompli. Mais j'ai tué, il est juste que je sois tué.

Et il ajoutait : — Je vais demander au gardien chef de la prison qu'il m'autorise à envoyer 60 francs à ma femme afin qu'elle achète une couronne pour déposer sur la tombe de ma fille.

Cynisme ou inconscience ? — Vendredi, à 3 heures du soir, M. F. Guillaume rendait visite à son client, à la maison d'arrêt de Riom.

Il a sorti le dossier de Pouzat et a déclaré que celui-ci venait de signer son pourvoi en cassation contre l'arrêt rendu par la cour d'assises.

Les Assises du département

Voici la liste des jurés appelés à siéger pour la session d'assises qui s'ouvrira demain lundi après-midi à 13 h. 30 :

Jurés titulaires : Ruello Henri, docteur en médecine à Commeny ; Drouot Pierre-Louis, maître de Saint-Victor ; Bourgeois Joseph, chapelier à Commeny ; Bourgeois Edgard, négociant à Moulins ; Dumy Louis-Paul, maître de La Celle ; Baudouin Jean, vigneron à Domérat ; Larvaron Gilbert, hôtelier à Cosne-d'Allier ; Guillard Octave, docteur en médecine à Neuilly-le-Réal ; Andard Henri, chapelier à Gannat ; Meunier Pierre-Amandé, commerçant en bois à Jaligny ; Cornil François-Joseph, plâtrier à Cusset ; Daumain François-Antoine, minotier à Saint-Plaisir ; Lichard Jean-Joseph, notaire à Gannat ; Michard François, conseiller municipal à Commeny ; Duludaix Sylvain, propriétaire à Marcollat ; Rochette Jean, cultivateur à Nizolleux ; Richier Antoine, ingénieur à Commeny ; Bitard Pierre, maître de Marcollat ; Gaudier Jean, vigneron à Domérat ; Desolère Thomas, cultivateur à Loddes ; Taponat Eugène, entrepreneur de transports à Loddes ; Duprat François-Antoine, propriétaire au Donjon ; Resson Jean-Marie, maître d'hôtel à Trezelles ; Sahy Henri, maître de Naves ; Bissot Antoine, rentier à Montluçon ; Escourles ; Blanchard Marie, tailleur d'habits à Montluçon ; Peignaux Jean, ajusteur à Montluçon ; Boisset Antoine, rentier à Montluçon ; Georges André, à Verneix ; Jemmet Auguste-Joseph, maître de Teillet-Angely ; Roufflet Jean, cultivateur à Quinssines ; Buisson Louis, boucher à Verneix ; Barthelemy Jean, propriétaire-cultivateur à Ebozat ; Bardet Philippe, receveur municipal à Montluçon ; Pissevin-Jacques, propriétaire à Verneix ; Compagnon Jean, rentier à Larcy-Lévy.

Une bande de pilliers de gare est arrêtée à Montluçon

Montluçon, 20 janvier (par téléphone de notre correspondant particulier). — L'enquête, au sujet des vols de la gare, conduite par M. Depéche, commissaire de la police mobile de Clermont-Ferrand, a permis de découvrir, grâce aux déclarations de ses collaborateurs, parmi lesquels nous citerons le commissaire central de Montluçon, MM. Fournier et Thévenin, et les inspecteurs Rocca et Rainaudi.

Après une perquisition opérée par les soins des commissaires centraux de Babillat, de Babillat, qui semble être le véritable chef de la bande, il fut trouvé en possession de 30.000 fr. environ, il a avoué, les autres rien.

Les policiers dont on ne saurait trop louer l'activité, ont pu recueillir des preuves solides et les arrestations ont été maintenues.

Le montant des vols est évalué à 50.000 fr., une partie des marchandises a été retrouvée.

Après une perquisition opérée par les soins des commissaires centraux de Babillat, de Babillat, qui semble être le véritable chef de la bande, il fut trouvé en possession de 30.000 fr. environ, il a avoué, les autres rien.

Les policiers dont on ne saurait trop louer l'activité, ont pu recueillir des preuves solides et les arrestations ont été maintenues.

Le montant des vols est évalué à 50.000 fr., une partie des marchandises a été retrouvée.

Après une perquisition opérée par les soins des commissaires centraux de Babillat, de Babillat, qui semble être le véritable chef de la bande, il fut trouvé en possession de 30.000 fr. environ, il a avoué, les autres rien.

Les policiers dont on ne saurait trop louer l'activité, ont pu recueillir des preuves solides et les arrestations ont été maintenues.

Le montant des vols est évalué à 50.000 fr., une partie des marchandises a été retrouvée.

Après une perquisition opérée par les soins des commissaires centraux de Babillat, de Babillat, qui semble être le véritable chef de la bande, il fut trouvé en possession de 30.000 fr. environ, il a avoué, les autres rien.

Les policiers dont on ne saurait trop louer l'activité, ont pu recueillir des preuves solides et les arrestations ont été maintenues.

Le montant des vols est évalué à 50.000 fr., une partie des marchandises a été retrouvée.

Après une perquisition opérée par les soins des commissaires centraux de Babillat, de Babillat, qui semble être le véritable chef de la bande, il fut trouvé en possession de 30.000 fr. environ, il a avoué, les autres rien.

Après s'être porté plusieurs coups de couteau à la tempe un désespéré se jette dans un ruisseau et se noie

Meillard, 20 janvier (de notre correspondant particulier). — Un drame, entouré de circonstances particulièrement pénibles, vient de jeter la consternation dans notre commune.

Justin Laronde, 35 ans, cultivateur à la Roche, était devenu lucide, depuis quelques semaines. Soudain, il se révolta et se jeta dans un ruisseau, se noyant.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

Alors, en titubant, rampant du douleur, les mains crispées, sur sa face ensanglantée, le pauvre homme se dirigea vers le ruisseau de la Combe, qu'il atteignit dans un dernier sursaut d'angoisse.

CHER

Les souvenirs délaissés

On découvre dans une haie un obus de 75 porteur de sa fusée

Néronces, 20 janvier (De notre correspondant particulier). — A proximité de la commune, au lieu dit les Galliers, on a trouvé, dans une haie, un obus de 75 ayant sa fusée.

Les autorités se sont rendues sur les lieux et ont isolé l'engin en attendant qu'un artificier de Bourges vienne se rendre compte si l'obus est chargé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

Naturellement, on ne sait pas qui cet obus a été déposé.

SAONE-&-LOIRE

Il profite de l'absence de la famille qui est au cinéma pour cambrioler les appartements

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le Creusot, 20 janvier (De notre correspondant particulier). — Rentrant, avec sa femme, sa fille et un de ses voisins, d'une soirée théâtrale, 40 ans, tailleur, rue Edith-Cavel, 74, Coustau, vers minuit, d'un inconnu avait profité de son absence pour s'introduire dans son appartement. Le serrure d'entrée ne fonctionnait plus, et M. Boudot dut briser un carreau pour pénétrer chez lui. De suite, il ouvrit son armoire. Il constata qu'on avait pris son portefeuille, une somme de plus de 1.500 francs et divers papiers, avait disparu. Un billet de 5 francs placé dans le tiroir d'une table de nuit avait également été emporté, mais une somme assez importante renfermée dans le tiroir de son armoire, avait été laissée par le voleur. Ce dernier, qui semblait être très au courant des habitudes de M. Boudot et de l'état des lieux, avait opéré, en toute tranquillité, sans effraction. Il avait fait usage de fusées à chlorure de calcium pour ouvrir l'appartement et fermer. Un chien que possédait M. Boudot, était enroulé dans un atelier de la cour, mais il ne put donner l'alarme. Le voleur se livra à une enquête qui pourrait être suivie par nous faire connaître le nom du cambrioleur.

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

Le voleur s'empara de 1.500 francs

LE CREUSOT

Un ouvrier du Creusot roule sous un train qu'il voulait prendre en marche

On le relève gravement blessé

Le Creusot, 20 janvier (De notre correspondant particulier). — Hier matin, vers six heures, M. Joseph Baudant, 24 ans, habitant Montcaillon, manoeuvre aux aciéries du Creusot, se trouvant légèrement en retard pour prendre son travail, avait été surpris par un train qui venait de partir, et qui se dirigeait vers la gare de Dieu, le blessé dut subir l'amputation du pied.

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

On le relève gravement blessé

BLANC des Nouvelles Galeries. Para lieu du 14 au 10 février et vous engageons de votre intérêt à réserver vos achats pour cette date. M. BERTIN, 31, rue de Mousé, NEVERS informe MM. les Docteurs qu'un service automobile ambulancier lui permettant d'effectuer le transport des malades couchés. Un très beau film français hors série : L'HOMME QUI PLEURE sera projeté cette semaine sur l'écran de CINE-PARC. CRÉDIT NATIONAL. EMISSION DE BONS A LOTS 6 0/0 nets d'une valeur nominale de 500 francs. Taux d'émission : 498 fr. 50. ON SOUSCRIT SANS FRAIS A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. 24, Rue La Fayette, à NEVERS Et dans ses bureaux rattachés de : CLAMECY, COSNE, DEZIZY ET MOULINS-ENGLIBERT. Robert RENAULT Chirurgien-Dentiste DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS Lauréat et ancien aide de Clinique Démonstrateur de l'École Dentaire de France Consultations gratuits et honoraires tous les jours 4, rue Gambetta, NEVERS. RHUM SAINT-ESPRIT Incontesteable DEMANDEZ-LE PARTOUT

AMICALE DES AUVERGNATS. La réunion

# « DERNIERE HEURE »

DEUXIÈME ÉDITION --- 3 HEURES DU MATIN

ILS N'ONT PAS VOULU EXÉCUTER.....

## Fritz Thyssen et de nombreux propriétaires ou directeurs de mines passeront devant le Conseil de guerre du G. Q. G. pour « refus d'obéissance »

Dusseldorf, 20 janvier. — On confirme l'arrestation de Fritz Thyssen, du directeur général Engelmann, de l'ingénieur adjoint Ope, de l'ingénieur adjoint Kasten, du directeur général Wustenhofer, du directeur Spridier. Tous étaient inculpés depuis plusieurs jours, mais avaient été laissés jusqu'à présent en liberté provisoire.

Ils avaient été convoqués ce matin chez le général Fournier, à Essen, et c'est là qu'ils ont été arrêtés. Ils ont été conduits en automobile à Dusseldorf. Ils passeront devant le Conseil du quartier général pour refus d'obéissance aux ordres de l'autorité militaire.

Ont également été arrêtés pour les mêmes motifs : MM. Raiffeisen, directeur des mines fiscales de Hekkinghausen et Ahrens, conseiller supérieur des mines, qui ont été incarcérés à Essen. Tous ont demandé à être défendus par un avocat d'Essen, M. Grimm.

fonctionnaires de ces régions ne doivent se soumettre aux ordonnances des autorités occupantes qu'autant que ces ordonnances découlent de l'arrangement rhénan. Comme le pouvoir législatif de la haute commission interalliée est très étendu dans le fond, toutes les ordonnances que le nouvel état de choses rendra nécessaires seront absolument régulières et découlent toujours de l'arrangement rhénan. Elles seront prises à la majorité.

Le haut-commissaire anglais s'abstient en général, mais la majorité est toujours rigide. Les autres commissaires belges et italiens votent avec le haut-commissaire français président de la haute commission interalliée des territoires rhénans qui a d'ailleurs voix prépondérante.

La circulaire des gouvernements badois, hessois, prussien et bavarois peut donc être considérée comme une sorte de recule.

Dans la forme, on exhorte toujours les fonctionnaires à la résistance, mais en réalité, on les couvre et on leur ménage une porte de sortie s'ils obéissent.

C'est un symptôme à souligner et qui porte à croire que, dans les pays rhénans, on n'est pas loin d'arriver à un modus vivendi. Il convient de remarquer que, dans les pays rhénans, les fonctionnaires des Etats particuliers sont les seuls à qui nous avons à faire directement, il existe bien à Cologne un commissaire du Reich, mais sa fonction n'est pas prévue par le traité. Ses fonctions ne sont point définies et l'on peut dire qu'il est uniquement toléré.

commissaire dans la Ruhr. Jamais le gouvernement français n'a eu cette intention qu'il, d'ailleurs, ne serait pas en rapport avec le caractère économique des mesures en vigueur.

On a annoncé que le maréchal Foch allait se rendre dans la Ruhr. Cette nouvelle tendancieuse est dénuée de tout fondement. De même, la nouvelle publiée par le Berliner Tageblatt de la nomination du général Weyant, commandant en chef des troupes franco-belges dans la Ruhr en remplacement du général Degoutte.

Il y a lieu de s'attendre à la plus grande réserve, ces informations de la propagande allemande qui tendent à dénaturer le caractère essentiellement économique des sanctions mises en œuvre par les Alliés.

### Une rectification du général Danvignes

Dusseldorf, 20 janvier. — Le général Danvignes, à adressé au *Regierung* Président une lettre rectifiant certaines assertions contenues dans le *factum* de Berlin et transmis avant-hier aux autorités d'occupation par le *Regierung*. Le général dit notamment que les représentants ouvriers convoqués à la réunion de Dusseldorf auraient pu réclamer aux autorités d'occupation le paiement de la dette-pièce de fractionnement perdue par eux et que l'arrangement d'occupation recevant tous ses approximations de l'arrière sa présence n'aurait pu faire augmenter le prix de la vie. Les réquisitions opérées au début ont été minimes et sont encore réduites.

La presse locale publie cette rectification, mais précède d'une introduction du *Regierung* Président déclinée à en changer l'effet.

### La grève aurait éclaté à Sterkrade

Berlin, 20 janvier. — Les journaux publient des informations de toute nature sur les événements de la Ruhr : Les mines de Sterkrade sont entrées en grève ce matin en raison de l'avance des troupes belges dans cette région. Les ouvriers ont déclaré ne pas vouloir travailler sous la pression des autorités militaires.

Le conseil central d'exploitation de Bochum a déclaré qu'il ordonnerait la cessation du travail dès que les autorités d'occupation tenteraient de s'ingérer dans la direction des entreprises ou de les occuper militairement.

Le conseil d'exploitation des mines d'Etat a décidé d'envoyer aujourd'hui une commission de 4 ouvriers et d'employer auprès du gouverneur général Degoutte pour protester contre l'action française et belge à partir de la libération immédiate des puits arrêtés, le retrait des troupes et la levée de la saisie des mines d'Etat.

Une assemblée du conseil d'exploitation des chemins de fer de la Ruhr a décidé à l'unanimité de ne donner suite qu'aux ordres du ministère des transports et de ne pas obéir aux autorités françaises.

Les Français ont occupé le bâtiment occupé par la commission des charbons à Dusseldorf. Les livres de cette entreprise ont été saisis.

### UNE TENTATIVE AVORTE

Essen, 20 janvier. — Les journaux annoncent qu'à la suite de l'arrestation du directeur général Engelmann, quelques entrepreneurs ont fait une protestation mais les mineurs ont continué le travail suivant la règle qu'ils semblent avoir adoptée en pareil cas.

### CONTRE LES AGENTS PROVOCATEURS

Dusseldorf, 20 janvier. — Certains éléments essaient d'organiser pour demain dimanche des manifestations dans diverses villes de l'Allemagne non occupée. Les organisations communistes devaient se réunir cet après-midi à Dortmund. Les résultats de cette réunion ne sont pas encore connus. En prévision de ces manifestations un contrôle sévère des pièces d'identité est effectué dans les gares de façon à empêcher l'arrivée d'agents de provocation qui pourraient être envoyés d'Allemagne non occupée. Les journaux allemands signalent que mille part les ouvriers ne se sentent pas en grève à cause de l'arrestation de directeurs.

### Les Etats confédérés ne sont pas solidaires du Reich

Les banques ont repris, ce matin, leur activité normale. Quelques-unes sont encore fermées, mais uniquement, semble-t-il, par suite d'une certaine pénurie de papier-monnaie et encore s'agit-il de établissements de moindre importance.

Jusqu'à hier, les transports de charbon se sont effectués normalement. Les autorités d'occupation ne donneront d'ordres au personnel des chemins de fer que si elles s'aperçoivent que les transports de charbon à destination de la France et de la Belgique ne sont plus acheminés.

On sait qu'à la suite d'une ordonnance de la haute commission interalliée des territoires rhénans et des arrêtés du général Degoutte sur la saisie des produits des mines fiscales et des douanes, le ministère d'empire des finances vient d'adresser aux fonctionnaires de Rhénanie et des régions nouvellement occupées une circulaire leur enjoignant de ne pas se conformer à ces ordres et de résister énergiquement. Le ministre croit devoir ensuite leur donner l'assurance que cette attitude ne leur occasionnera aucun désagrément.

En face de ces ordres de Berlin, il convient de faire ressortir la circulaire envoyée par les gouvernements hessois, badois, prussien et bavarois à leurs fonctionnaires dans les territoires relevant de la haute commission interalliée des territoires rhénans.

Il est dit dans cette circulaire que les

### LES TRAINS DEROUTES

Essen, 20 janvier. — Les wagons qui avaient été chargés hier dans les mines fiscales ont pu être dérottés aujourd'hui sur les directions désignées par les commissions techniques. Le directeur des chemins de fer d'Essen a été mis en état d'arrestation.

### 75 ITALIENS SONT RETENUS

Berlin, 20 janvier. — On mande de Munich au *Journal* de huit heures du soir que 75 Italiens qui se rendaient dans la Ruhr pour y travailler sont retenus à Munich.

### LES ALLEMANDS QUITTENT LE TRIBUNAL ARBITRAL

Paris, 20 janvier. — Les arbitres et agents près le tribunal arbitral mixte ont, sur l'ordre du gouvernement allemand, refusé de continuer de participer aux travaux du tribunal.

Le gouvernement français a constaté le manquement formel aux traités dans une note au chargé d'affaires d'Allemagne, on indique que l'Allemagne serait rendue responsable de tous les préjudices causés aux Français par les retards apportés à l'administration de la justice arbitrale. Le gouvernement français a pris, immédiatement, toutes les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement du tribunal arbitral mixte. Le traité de Versailles contient à ce sujet toutes dispositions utiles.

### UN ARTICLE DE M. LLOYD GEORGE

Londres, 20 janvier. — Il n'est pas douteux que l'article de M. Lloyd George dans le *Daily Chronicle* a produit une très mauvaise impression dans les milieux anglais autorisés aussi bien que dans tous les autres milieux.

Cependant, il n'a pas causé de surprise parce qu'on estime que son auteur est conscient avec l'attitude qu'il a adoptée vis-à-vis de la France. Et, outre, la portée de son article se trouve diminuée du fait de sa violence même. L'article manque d'à-propos et, dans son ensemble, est trop long, disent les moins optimistes. En tout cas il ne reflète nullement l'opinion anglaise, qu'il s'agisse de celle d'en haut ou de celle d'en bas. Il fournit l'occasion de dire avec certitude qu'aujourd'hui le baromètre monte en Angleterre en faveur de la France, soit directement, soit indirectement, du fait des sympathies anciennes ou gagnées comme on a pu s'en rendre compte surtout par les manifestations des lecteurs adressées à leurs journaux et par le témoignage officiel que l'on trouve dans l'accueil fait par M. Bonar Law à M. de Saint-Aulaire.

### UN REMORQUEUR COULE

Bordeaux, 20 janvier. — Le commandant Gamas, directeur du service de pilotage de la Gironde, annonce la perte de l'une de ses unités, le « Cyclone », chargé depuis un an d'assurer le transport des pilotes à bord des navires franchissant les passes. C'est au cours d'une de ses opérations que le « Cyclone » qui manœuvrait pour accoster le paquebot « Ville de Marseille », parti de Pauillac pour Madagascar, Maurice et la Réunion, via Marseille, est à drossé de gouvernail brisé et vint se placer à travers l'avant du paquebot dont le commandant ne put éviter l'abordage.

Le choc fut assez violent, mais nulle panique ne se produisit parmi l'équipage du « Cyclone » dont le patron, M. Laffont fit procéder à un bouchage provisoire d'une voie d'eau, occasionnée par l'étrave du paquebot, à l'aide d'un bateau abordeur fut renoué vers Verdun.

Malheureusement la réparation de fortune ne put tenir longtemps et l'eau envahit la chaufferie, éteignant les feux et immobilisant les pompes du bord. Comme le « Cyclone » s'enfonçait de plus en plus, le patron Laffont fit évacuer le bord où il resta en compagnie d'un pilote et d'un matelot. Quelques instants plus tard alors que son navire dérivait sur « banc de Saint-George », tous trois devaient d'abandonner à leur tour. A 4 heures, le « Cyclone » coula à 5 mètres de fond.

### LES INCIDENTS DE MEMEL

Kovno, 20 janvier. — La décision de la Conférence des Ambassadeurs a été communiquée au président du Conseil lituanien par les représentants alliés. Ce dernier a fait savoir qu'il rappellerait vraisemblablement son représentant à Memel qui a manqué d'autorité en la circonstance. Il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour faire quitter Memel par ses compatriotes insurgés. Des manifestations ont eu lieu, animées par des étudiants et des ouvriers, en faveur de leurs compatriotes de Memel.

### L'orgesch dans la Ruhr

Kattowitz, 20 janvier. — On signale que des éléments de l'orgesch auraient quitté la région pour se rendre dans la Ruhr.

### L'inventaire dans les banques

Dusseldorf, 20 janvier. — Les délégués de la mission des ingénieurs se sont présentés hier au Comptoir des charbons de Dusseldorf accompagnés d'un haut fonctionnaire de la Reichbank pour y examiner les livres et les documents. Quelques livres ont été emportés en vue d'un examen plus minutieux. Les autres ont été déclarés bloqués dans l'établissement sous la responsabilité personnelle de son directeur.

Au comptoir des charbons de Muhlheim, au cours d'une visite du même genre, le directeur a refusé de mettre ses livres à la disposition des délégués et a quitté l'établissement.

Le comptoir est fermé provisoirement.

### CONTRE LES BRUITS TENDANCIEUX

Paris, 20 janvier. — On dément officiellement la nouvelle de la « Chicago-Tribune » suivant laquelle le général Gouraud ou le général Mangin serait désigné comme haut

### LE DOUBLE CRIME DE COUPOIGNY

## Deux assassins de vingt ans sont condamnés à mort pour la deuxième fois

Paris, 20 janvier. — Le 10 novembre dernier, devant le 1<sup>er</sup> conseil de guerre comparaitaient deux jeunes gens de 20 ans, Paul Mathon et Charles Mallebrancq, soldats au 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale à Paris, qui au cours d'une absence illégale s'étaient rendus à Béthune dans l'intention d'assassiner et de dévaliser l'oncle de Mallebrancq.

N'ayant pu mettre leur projet à exécution, dans la nuit du 10 juillet, ils assaillirent le matelot de Longeville sur la route d'Herminville et lui dérobèrent 8 francs, puis un compagnon du matelot le cycliste Naudin qu'ils tuèrent sauvagement par le dévaliser.

Le 1<sup>er</sup> conseil de guerre avait condamné les deux soldats à la peine de mort.

Le jugement fut cassé le 22 décembre par vice de forme par la Chambre criminelle de la Cour de cassation et les deux soldats Mathon et Mallebrancq comparaitaient de nouveau cet après-midi devant un autre conseil de guerre, qui après plaidoirie de M<sup>rs</sup> Albert Noël et de M<sup>rs</sup> de Taxis, a prononcé la même condamnation que celle qu'avait énoncée le 11 novembre dernier le 1<sup>er</sup> conseil de guerre.

Paul Mathon et Charles Mallebrancq ont donc été condamnés à mort pour la deuxième fois.

### On arrête deux dangereux cambrioleurs

Paris, 20 janvier. — Les inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté Georges-Lucien Bordes, dit Duguesnois, et Jules Berringer, deux dangereux cambrioleurs. Ce sont eux qui ont commis le 16 janvier dernier, un cambriolage, 0, rue de la Boétie, chez un antiquaire. L'enquête et les perquisitions ont permis à la police que ces deux individus étaient des cambrioleurs des fournaies Blondel, eisz, et Lévy, auxquels pour 500.000 francs de fournaies avaient été volées. C'est Berringer qui inscrivait sur les vitrines des magasins qu'il cambriolait « raffe ». Bordes préparait un gros cambriolage pour aller ensuite vivre paisiblement sur la Côte d'Azur. Il était très élégant, possédait une riche garde-robe et en outre un habit et un smoking. Quant à Berringer, qui avoue avoir seulement pris part au cambriolage de la rue de la Boétie, c'est un déserteur de l'armée belge.

### AU CONSEIL DE CABINET

Paris, 20 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis au Conseil de cabinet sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Le président du Conseil a mis ses collègues au courant de la situation extérieure. Le Conseil a procédé ensuite à l'exécution des affaires courantes.

### M. FLEURY BENEFICIE D'UN NON-LEU

Paris 20 janvier. — M. Fleury, sous-chef de bureau à la mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement, qui fut accusé d'avoir piqué une femme le 17 décembre, dans l'anticois de Saint-Fargeau-Louvre, vient de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu, rendue par M. Warrain, juge d'instruction.

### M. CACHIN SE DEFEND

Paris, 20 janvier. — Nous avons dit que M. Marcel Cachin, au cours de l'interrogatoire que lui a fait subir le juge Jousseau et avant d'être envoyé à la prison de la Santé, avait protesté contre l'accusation élevée contre lui, de crime contre la sûreté intérieure de l'Etat. Voici sa « déclaration ».

Dès maintenant je tiens à protester contre l'accusation en elle-même. A mes yeux, les raisons qui l'ont provoquée sont d'ordre exclusivement politique. Nous avons protesté contre la politique d'occupation de la Ruhr et toute notre protestation a été faite dans des conditions telles qu'on ne peut point y trouver, ni par la parole, ni par les actes, les éléments de l'accusation. Nos paroles et nos actes ne tombent sous le coup des articles invoqués par M. le Procureur.

Nous ne sommes coupables de complot, ni d'attentat, mais ce que je ne puis nier, c'est de m'être livré à la propagande communiste en liaison très étroite avec moi parti et avec l'Internationale. On a voulu donner une satisfaction aux partis de droite qui la réclamaient dans les conjonctures présentes et c'est une preuve assez caractéristique que 200 de mes collègues se sont levés dans les poursuites dont j'étais l'objet et se sont abstenus de leur sujet. C'est une preuve aussi que neuf de mes collègues appartenant aux partis les plus divers ont cru devoir monter à la tribune pour reposer leur conscience et lever leur protestation.

Pour le reste, je me déclare entièrement solidaire de mes camarades déjà emprisonnés à la Santé.

### M. Chéron inaugure le Salon de la Machine agricole

Paris, 20 janvier. — M. Henry Chéron, ministre de l'Agriculture, a inauguré ce matin le deuxième salon de la machine agricole qui se tiendra jusqu'au 28 janvier au Grand Palais des Champs-Élysées. Le ministre a visité les différents stands, puis il s'est rendu aux emplacements réservés à la III<sup>e</sup> foire aux semences. A l'issue de cette visite, le ministre a vivement félicité les organisateurs de ces deux importantes manifestations qui sont appelées à aider au développement de l'agriculture nationale.

### LES CONDITIONS DU MORATOIRE

Paris, 20 janvier. — M. Poincaré confère demain avec M. Louis Barthou et M. Mandrill, délégué et délégué-adjoint de la France à la commission des Réparations. Ils discuteront les conditions dans lesquelles le moratoire pourra être accordé à l'Allemagne, la commission des Réparations devant prendre une décision à cet égard avant la fin de ce mois.

### M. DE GAMA A PARIS

Paris, 20 janvier. — M. de Gama, président de la Société des Nations, est arrivé ce soir à Paris. M. de Gama vient de Londres.



### Les championnats de France de rugby

Les rencontres du F. C. Moulinois

L'équipe première du F. C. Moulinois, se rendant à Casteljaloux, a quitté Moulins hier matin. Elle a couché à Marmande pour arriver, vers midi, à Casteljaloux.

Tous les joueurs convoqués effectuant le déplacement, les Fecemistes se présenteront donc sur le terrain avec la formation suivante :

Arrière : Mierobe ; trois-quarts : Marsollet, Charpy, Raboisson, Pouzadoux ; demis : de Praingy, Guillaumin ; avants : 1<sup>er</sup> ligne, Lacarrin, Fouchard, Capy ; 2<sup>e</sup> ligne, Démanèche, Virlogeux ; 3<sup>e</sup> ligne, Fugier, Jacques, Puchayou.

Communiqué du F. C. M. :

Nous rappelons aux sportifs moulinois que M. A. Dépalle, arbitre du match U. S. Bressanne (2) F. C. M. (2) qui aura lieu aujourd'hui au Pré-Crey, sifflera le coup d'envoi à 14 heures précises.

Nous espérons qu'une assistance nombreuse viendra encourager les jeunes espoirs moulinois, qui s'efforceront de faire une bonne partie.

### Les championnats du Plateau-Central

Ainsi que nous l'avons annoncé aujourd'hui commencent les finales d'association. En division d'honneur, le C. A. S. Thierzon défendra son titre contre l'A. S. Decizeoise. Le match aura lieu au Pré-Crey à Moulins.

En équipe seconde, on sait que le F. C. Moulinois ira à Decize arracher la victoire à l'A. S. Decizeoise.

En équipe troisième, l'A. S. Decizeoise est champion sans concurrent.

En « promotion », premier match de la poule finale : à Montluçon, la Compagnie Montluçonnaise recevra la Jeanne d'Arc de Vichy.

En équipe seconde, l'E. S. Fourchambault, l'U. S. Ambrétoise et le S. C. Billomais se rencontreront.

### E. S. G. de Paris - Lycée de Nevers

Le grand match annoncé constituera bien en effet le clou de la saison de rugby scolaire. Que le temps s'y prête moins et nous assisterons à une belle partie.

De toutes façons, l'intérêt de la rencontre d'aujourd'hui est grand. Les champions de Paris des grandes écoles amènent leur équipe toute première. Le Lycée de Nevers a constitué un quinze de belle allure. Les prévisions au sujet du jeu restent donc entièrement exactes. Nous aurons ce soir un beau match.

Les rencontres scolaires sont rares et elles sont à encourager. — C'est là que jadis se formaient nos plus grands joueurs. C'est encore là qu'on les trouvera demain lors que la réorganisation des équipes sera complètement achevée. Dès maintenant, il faut leur apporter toute l'aide morale qu'il est possible de leur fournir, et dans ce but, tout Nevers, attiré par la perspective d'un beau match, sera ce soir à Pré-Fleury pour applaudir aux exploits de nos jeunes polaches et étudiants.

La partie commencera à 14 heures.

P. A. G.

Avant le match, entraînement de tous les joueurs disponibles à partir de 13 h. 15.

### COSNE CONTRE VAUZELLES

Aujourd'hui 21 courant, à 14 heures, nous recevrons à nouveau l'excellent équipe des Ateliers de Vauzelles, à Nevers. Depuis leur dernier match, elle a fait de sensibles progrès, et les avants, qui au début de saison, étaient le point fort du team, sont complétés aujourd'hui par une ligne de trois-quarts perçants, rapides, et par conséquent, extrêmement dangereux.

Cosne très en progrès, lui aussi, semble décidé à bien faire désormais, et à rattraper au fin de saison, la défaillance passagère.

### HALLES CENTRALES DE PARIS Du 20 janvier

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf — Quart derrière, 1<sup>re</sup> qualité, 4,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 4,00 ; 3<sup>e</sup> qualité, 3,50.

Mouton. — Entier, 1<sup>re</sup> qualité, 9,50 ; Epaula 1<sup>re</sup> qualité, 7,80 ; poitrine, 1<sup>re</sup> qualité, 5,80.

Veau. — Entier ou demi, 1<sup>re</sup> qualité, 9,00.

Porc. — Demi-porc, 1<sup>re</sup> qualité, 7,00.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 11,00 ; oies, le kilo, 7,50 ; pintades, 11,00, toutes provenances, 9,00.

POISSONS. — Morue sale, le kilo, 2,50 ; carpes, 3,00.

LEGUMES. — Pommes de terre Algérie, les 100 kilos, 12,00 ; pommes de terre chaudières, 27,00 ; pommes de terre, ditte blanche, 37,00.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 15,00 ; Touraine, 14,80 ; Normandie, 13,50.

ŒUFS. — Le mille : Brie, Beauce, 630 ; Bourguignons, Nivernais, 600 ; Touraine, 600 ; Eure-et-Loir, 620.

FROMAGES. — Gruyère, de 5 à 10 ; Cantal, de 6 à 7,50.

TOURTEAUX

LE HAVRE. — Farine de coton Américain prima disponible 74 fr. 1/2 ; 2<sup>e</sup> dito février 74 fr. 75 ; 3<sup>e</sup> dito ; tourteaux de lin Américain en plaques, disponibles 74 fr. 1/2 ; 2<sup>e</sup> ditte ditte ditte 74 fr. 25 ; 3<sup>e</sup> ditte ; tourteaux de lin indigènes en plaques, disponibles 72 à 74 fr. vrac ; tourteaux archades Rusiques en plaques, disponibles 73 francs vrac ; tourteaux de coprah disponibles 57 francs vrac ; le tout aux 100 kilos franco gare.

LE HAVRE. — Conchage de tourteaux 1 fr. 50 ; mouture des tourteaux 3 fr. 50 par 100 kilos.

LILLE. — Tourteaux d'arachide Rusique, extra-blanc livrable 73 fr. 1/2 ; blancs, premier choix livr. 70 fr. ; courant, disponible 70 fr. ; livrable 68 francs ; coprah livrable 58 fr. ; courant, disponible 54 fr. ; livrable 56 fr. les 100 kilos, plaques vrac, wagon départ Nord.

### COMMENT RECUEILLIR L'AZOTE DES ETABLES

Un des points noirs à l'horizon pour l'agriculteur est la grande difficulté de se procurer de l'azote ou des engrais azotés. La France est presque totalement dépourvue d'usines organisées pour le produire, l'Allemagne a refusé de livrer à la France les 60.000 tonnes d'azote qu'elle devait livrer au titre des réparations en nature. Il est scandaleux qu'après avoir acheté si cher à la fameuse « Badische Anilin » la licence du procédé Haber en 1920, la France en soit réduite, ceux ans après cette onéreuse acquisition, à solliciter du peuple vaincu la fourniture de produits que, depuis longtemps, nous devrions fabriquer.

Nous surprenons bien des agriculteurs en leur disant qu'ils ont chez eux, et qu'ils laissent perdre une quantité d'azote prodigieusement supérieure à celle que nous indiquons ci-dessus. Et nous les étonnons bien davantage encore en leur affirmant qu'il suffirait d'un effort insignifiant pour capter une partie très importante de cet azote.

Il se produit dans les étables une perte considérable d'azote, et lorsque l'aération y laisse à désirer, on ressent aux yeux des piétements caractéristiques ; parfois même, dans les bergeries, l'odeur d'ammoniac est insupportable. C'est de l'azote qui s'en va !

Les vachers ont cherché depuis longtemps à réduire les pertes du précieux gaz. Disons vite qu'ils n'ont pas encore trouvé le moyen de le capturer complètement. Mais on a démontré qu'on pouvait le diminuer de 50 % au moins, et cela par un procédé qui est vraiment à la portée de tous les agriculteurs.

Il suffit, en effet, pour atteindre ce résultat, de mélanger chaque jour une certaine quantité de terre sèche à la teneur des animaux. La terre joint à l'égard de l'ammoniac, et par conséquent de l'azote, un pouvoir absorbant considérable. De plus, elle a la propriété de favoriser la nitrification de l'ammoniac. Celle-ci, en passant à l'état de nitrate, cesse d'être volatile et devient plus assimilable par les végétaux.

M. Grola, l'éminent directeur de la station agronomique de Chartres, a calculé que, pour le département de l'Eure-et-Loir, l'emploi généralisé de la terre dans les étables se traduirait par un gain de 38.000 tonnes d'azote, l'équivalent de 250.000 tonnes de nitrate de soude, qui s'échappent actuellement dans l'atmosphère sans aucun profit, et même souvent pour le plus grand préjudice de la santé des animaux.

### UN CURIEUX PROCES

Paris, 20 janvier. — La princesse Aléaïde de Bourbon-Conté, supérieure de la Congrégation des Bénédictines du Saint-Sacrement, avait, sous la Restauration, fait de nombreuses donations à sa congrégation, notamment sous forme de titres de rente. La congrégation fit en 1851, rue Monsieur, l'acquisition d'un immeuble payé sur les titres de rente de la donatrice. En 1901, la congrégation fut dissoute. Le duc de Chartres, héritier de la princesse, entendit exercer sur l'immeuble le droit de reprise reconnue par la loi aux héritiers des donateurs à l'égard des libéralités faites par eux-ci à une congrégation autorisée. L'administration des Domaines ne fut pas de cet avis. C'est pourquoi elle prétendit que ce droit de retour ne pouvait s'exercer que sur les valeurs en titres de rente et non sur les immeubles acquis en remploi.

La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de repousser les prétentions de l'administration des Domaines au profit des héritiers du duc de Chartres aujourd'hui au procès.

### LE CROSS-COUNTRY AU P. A. G.

Aujourd'hui aura lieu à 2 heures de l'après-midi les éliminatoires en vue du cross départemental de la Nièvre qui doit se disputer dimanche courant à Nevers et qui réunira un certain nombre de crossmen du Nivernais.

Le 1<sup>er</sup> février, vainqueur du match précédent contre Moulins, dans une ville à désigner.

### A. G. CLAMECY CONTRE TANNAY

Dimanche dernier, l'A. G. C. (1 mixte) a rencontré la première équipe du V. S. Tannaynais et a fait match nul par 1 à 1.

Pendant la première phase, Clamecy domine nettement, mais Tannay réussit à marquer un but.

À la reprise, Tannay ayant plus de résistance, semble prendre le dessus, mais ne peut arriver à conclure que par un point.

### A. G. CLAMECY CONTRE NEVERS

Dimanche prochain, l'Avant-Garde Clamecyoise recevra l'équipe première de la Jeune Garde de Nevers sur son terrain du Carillon, en retour du match du 19 novembre gagné par l'A. G. C. (3 à 1).

### LE CROSS-COUNTRY AU P. A. G.

Aujourd'hui aura lieu à 2 heures de l'après-midi les éliminatoires en vue du cross départemental de la Nièvre qui doit se disputer dimanche courant à Nevers et qui réunira un certain nombre de crossmen du Nivernais.

### AEROSTATION BAT F. C. COSNOIS PAR 3 à 0

Le match qui opposait, dimanche dernier, l'Aérostation et le F. C. C. se déroula comme il était prévu.

En première mi-temps, la partie se joua égale, les avants se livrèrent une lutte acharnée pour la possession de la balle. En milieu, bien que l'avantage de poids soit à l'Aérostation, la balle sort à égalité, à la touche, l'Aérostation domine, et Gauthier, qui avec Pons, fit la presque totalité du jeu militaire, varie en vain les attaques, coups de pied à suivre, feintes, crochets, passes redoublées, rien ne trompe la défense vigilante des Cosnois, qui sont décidés à ne rien laisser passer. Les plaques se succèdent sans interruption, quelques attaques locales, peu dangereuses, et la mi-temps se termine par un essai en faveur des militaires.

La deuxième mi-temps commence semblable à la première, les avants militaires semblent se relâcher, mais, sur une sortie de mêlée, les trois-quarts s'ébranlent et aboutissent à l'essai. Un deuxième est marqué peu après. Pons, quoique gêné, botte un drop-goal de jusse. Cosne est acculé sur ses buts, mais ses avants réagissent furieusement. Alors la partie déjà dure devient brutale, un Cosnois touché sort, puis l'arbitre expulse deux joueurs, enfin, deux verts sortent à leur tour. Cosne joue à 11, l'Aérostation à 14. Les militaires accumulent les essais, et la partie se termine sur le score de 3 à 0.

Cosne joua hier avec courage, et mérite toutes les félicitations. Sa défense fut énergique, mais on ne plaqua pas assez aux jambes, et il fallait trois Cosnois pour abattre un homme; dans ces conditions, les joueurs ont leurs forces inutilement. L'attaque fut rarement dangereuse, par suite du manque de cohésion.

L'équipe de l'aérostation a fait de notables progrès ; les avants ont à féliciter en bloc, des lignes arrières, Gauthier et Pons, déjà nommés, assureront la victoire de l'équipe.

### VELO CLUB MONTCELLIEN

Les coureurs devant participer au championnat cyclo-pédestre de Saône-et-Loire sont priés de se faire inscrire au siège de la Société avant le 9 février. Les deux premiers seront seuls qualifiés pour le championnat national qui se courra à Paris le 4 mars prochain.

Les membres du club peuvent dès maintenant retirer leur carte pour 1923.

### BOXING CLUB MONTCELLIEN

Réunion générale, aujourd'hui dimanche 21 janvier, à 10 heures 30 du matin, au siège social, Hôtel Equin. Renouvellement du bureau ; combat.

Renseignements agricoles

Toires & Marchés de la Région

MARCHÉ AUX GRAINS DE NEVERS

Foin, 240 fr. 220 fr., 200 fr. les 500 kilos ; paille, 85 fr. les 500 kilos ; orge, 65 fr. les 100 kilos pris à la culture et 70 fr. vendus à Nevers ; avoine, 58 fr. les 100 kilos pris à la culture et 65 fr. vendus à Nevers ; seigle, 60 fr. les 100 kilos pris à la culture et 62 fr. vendus à la culture ; blé, 83 fr. les 100 kilos pris à la culture et 85 fr. livrés en gare et à domicile ; farine, 112 fr. et 113 fr. les 100 kilos livrés à domicile ; son, 42 fr. les 100 kilos pris au moulin et 32 fr. vendus au détail. Hausse de 2 fr. par kilo sur le blé et de 3 à 4 fr. sur la farine.

PRIX DE LA VIANDE DE BOUCHERIE

Bœuf, 4 à 12 fr. le kilo ; veau, 7,50 à 14 fr. le kilo ; mouton, 8,50 à 12 fr. les 50 kilos.

NEVERS (Marché Carnot). — Poulets, de 32 à 51 fr. la paire ; canards, de 30 à 38 fr. ; dindes, de 25 à 45 fr. la pièce ; lapins, de 12 à 22 fr. ; œufs, de 7 à 8 fr. la douzaine ; beurre, de 13 à 14 francs le kilo ; pommes de terre, de 0,30 à 0,50 le kilo ; fromages de vache, 1 à 1,50 la pièce ; châtignons, 1 à 1,50 le kilo.

AUTUN. — On cotait : Beurre, 6 à 6,50 la livre ; œufs, 5,50 à 6,50 la douzaine ; poulets, 16 à 24 fr. la paire ; oies, 18, 20 et 22 fr. pièce ; dindes, 30 à 40 fr. pièce ; lapins, 10 à 12 fr. pièce ; pommes de terre, 4,50 et 5 fr. le 4 d.

CORBIGNY. — Marché important, favorisé par un temps sec. Les acheteurs étaient très nombreux, aussi constaté-t-on sur le beurre et les œufs une légère hausse. On cotait : beurre, 5,50 à 6,50 le kilo ; œufs, 6 à 6,50 la douzaine ; fromages de vache caillés, 6,50 et 1 fr. pièce ; fromages durs, 1 à 1,25 pièce ; crème, 0,50 la petite louche ; caneberris, 2 à 2,50 pièce ; gruyère, 5 fr. la livre ; nouilles, 18 à 22 francs la paire ; canards, 30 à 35 fr. la paire ; dindes, 6 et 5,75 le kilo ; oies, 4 à 4,50 le kilo ; maquereaux, 2 fr. la livre ; colin, 3 fr. la livre ; harengs frais, 0,40 l'un ; harengs salés, 0,30 à 0,40 l'un ; morues, 0,75 le kilo ; huîtres, 1,50 la douzaine ; sardines, douzette, 0,30 le panier ; huile, 0,50 et 0,60 le pied ; searolle, 0,35 les 2 plantes ; oignons-raves, 0,25 à 0,50 la boule suivant grosseur ; carottes, 0,40 à 0,50 l'un suivant grosseur, ou 1,50 la livre ; choucs cabus, 0,50 à 0,75 l'un ; choux de Bruxelles, 0,75 le kilo ; choux-fleurs, 2 à 8 fr. pièce ; poireaux, navets, 0,10 à 0,15 l'un ; pommes, 3 à 5 fr. le quarteron ; poires, 1 à 1,50 la quarteron ; noix, 1 fr. le kilo ; mandarines, 0,30 l'une ; pain, 1,05 le kilo ; lait, 0,80 la litre.

GUERIGNY. — On cotait : œufs, 6 à 7 fr. la douzaine ; beurre, 5,50 et 6 fr. la livre ; fromages de vache, 0,40 à 1 fr. pièce ; pommes, 1,25 à 1,50 le quarteron ; poires, 2 fr. le quarteron ; crème, 0,50 le verre ; noix, 1,50 à 1,75 le cent ; oies, 18 à 20 fr. pièce ; lapins, 12 à 16 fr. la paire ; canards, 30 à 35 fr. la paire ; dindes, 30 à 35 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SAINT-SAULGE. — Beurre du pays, 5 fr. la livre ; beurre de Normandie, 7 fr. la livre ; fromages du pays, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 16 à 14 fr. la paire ; pintades, 22 à 25 fr. la paire ; oies, 1,75 à 2 fr. la livre ; lapins, 2 fr. la livre ; pommes, 2 fr. le quarteron ; poires, 2,25 le quarteron ; haricots, 1,25 le kilo ; oignons, 2 fr. le kilo ; céleri-rave, 0,75 à 1 fr. le chou raves, 0,25 à 0,30 ; poireaux, 0,10 à 0,15 ; figues, 1,25 la livre ; praux, 2 fr. la livre.

SEMAINE NATIONALE DU BLÉ

Lundi 22 janvier. — Séance d'ouverture, à 14 heures, sous la présidence de M. le ministre de l'Agriculture, Exécution de la Marseillaise par la musique du 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Allocation de M. J. H. Ricard, président du Comité d'organisation de la Semaine du Blé. Discours du ministre de l'Agriculture.

Deux poèmes de Suman, Verlaine et Daniel Bague seront dits par Mlle Germaine, du théâtre du Vieux-Colombier.

Mardi 23 janvier. — 9 heures : Section de la Production. Président : M. Victor Boret, député, ancien ministre. Discussion des rapports.

Mardi 23 janvier. — 9 heures : Section des Industriels transformant le blé. Président : M. Bernier, député. Discussion des rapports.

Mardi 23 janvier. — 9 heures : Section du Commerce intérieur et extérieur. Président : M. Clementel, sénateur, ancien ministre. Discussion des rapports.

Mardi 23 janvier. — 9 heures : Section de l'Afrique du Nord. Président : M. Humbelot, président de la Confédération des agriculteurs du département d'Alger. Discussion des rapports.

Mardi 23 janvier. — 10 heures : Séance de clôture sous la présidence du ministre du Commerce.

Rapport général de M. Georges Lefebvre, conseiller du commerce extérieur.

12 h. 30 : Banquet à l'Hôtel Lutetia, 43, boulevard Raspail, et 23 rue de Sévres (en face de la rue Néaume). Les dames sont admises. Prix du banquet : 40 francs.

A L'OFFICIEL

Est nommé greffier : Du tribunal de première instance de Moulins (Allier), M. Parent (Eugène-Claude-Marie), en remplacement de M. Rogier, démissionnaire.

Office supprimé : L'office notarial de Tannay (Nièvre), vacant par suite de la démission de M. Cirodde.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS Ont été nommés aspirants ingénieurs adjoints des travaux publics à l'Etat (ponts et chaussées) et affectés aux services ci-après :

M. Nègre, Saône-et-Loire, service du canal du Centre, subdivision de Couches-les-Mines, en remplacement de M. Pessaud, nommé à un autre poste.

M. Chapuis, Saône-et-Loire, canal du Centre, bureau d'études à Chalons-sur-Saône, en remplacement de M. Chabert, nommé à un autre poste.

M. Tonnas, Nièvre, canal du Nivernais, subdivision de Marigny-sur-Yonne, maintenu.

M. Benoit, Yonne, service ordinaire, bureau de l'ingénieur en chef, à Auxerre, en remplacement de M. Tournaire, nommé à un autre poste.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 janvier. — A l'aube de jeudi a succédé un optimisme nouveau basé sur un changement dans l'attitude de l'Angleterre à Berlin. L'ensemble de la cote s'est donc relevé, mais à notre avis, il ne faut pas se départir d'une très grande prudence, le mouvement de hausse de ces deux derniers jours ayant été surtout provoqué par le rachat de vendeurs qui avaient exploité, au delà de toute mesure, les motifs de pessimisme. Ce rachat n'ont pas complètement disparu, il ne faut pas les méconnaître ni les oublier.

Les rentes françaises ont été bien tenues, le 3 % à 58,75, le 4 % 1920 à 75,75, le 4 % 1918 à 61,70. Les changes se sont détendus, la livre à 50,75, le dollar à 16, le mark 0,08 3/4, la peseta à 16,70, le lire à 17,70, le franc tchèque à 41,90, le franc suisse 279 1/4.

Le succès qui accueille l'émission à 408,50 des bons du Crédit National dépasse tous les espoirs. On dit même que la souscription serait sur le point d'être achevée. Cette faveur est amplement justifiée par les avantages de ce placement, les intérêts élevés, les primes et les lots sont couverts par des annuités de l'Etat et sont payés nets de tous impôts. Les chances de lots sont grandes : 2.800 lots chaque année pour les six millions de francs.

Les fonds russes, rentes et valeurs industrielles, ont retrouvé une certaine activité sur l'encreur Urquhart-Kessine à Londres, qui prendrait d'ici une tournure décisive.

Les fonds ottomans se sont améliorés, nous croyons que ce mouvement n'est que temporaire étant l'œuvre de rachats de vendeurs. Il y aura encore dans ces compartiments beaucoup de déception. Les fonds mexicains sont toujours très en faveur notamment le 4 %.

La Banque du Mexique a été l'objet de gros achats, les valeurs de cette banque ont leur entrain sur les nouvelles d'Amérique accusant une importante diminution des stocks.

Les sucres ont revu en honneur, la Say a repris 104 fr. en une séance. Les sucres raffinés ont été très recherchés.

Très bonne tenue des titres de produits chimiques bénéficiant de l'arrêt dans la concurrence allemande ; les usines du Rhône sont en progrès marqué.

Les caoutchoucs sont toujours fermes sur la hausse de la matière. On n'est plus aux valeurs de pétrole qui sont complètement délaissées, même celles que l'on s'efforce de faire monter à l'aide de procédés trompeurs comme la Russian Oil.

L'INFORMATEUR FINANCIER, 38, rue de Châteaudun, Paris

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Charles VINCENT

décédé à Fourchambault, le 19 janvier 1933, au domicile de ses parents, boulevard Boigues, dans sa 17<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le Dimanche 21 courant, à 14 heures et demi le soir, en l'Eglise Saint-Louis, à Fourchambault. (On se réunira au domicile à la 14<sup>e</sup> heure.)

De la part de : M. et Mme Vincent, ses père et mère ; M. Emile Vincent, son frère ; M. Armand Fouchère, son grand-père ; M. et Mme Jules Violette ; M. Emile Fouchère, Mlle Elise Fouchère, ses oncles et tantes ; Mlle Juliette Violette, sa cousine ; et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Camille DU BOYS

décédé, en son domicile, à Charry, commune de Bona, le jeudi 18 janvier 1933, dans sa 32<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 22 janvier courant, à 10 heures, en l'Eglise de Bona, sa paroisse.

On se réunira à l'Eglise. De la part de : M. et Mme Du Boys, son fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Mme veuve Etienne GUENERIN,

Née Marie DESSAUNY, décédée, en son domicile, aux Religieuses, commune de Sermoise, le 19 janvier 1933, dans sa 64<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 21 courant, à 13 h. 30, en l'Eglise de Magny-Cours.

On se réunira à la maison mortuaire à 12 heures. De la part de : M. et Mme J. Guenerin, M. et Mme H. Moreau, M. et Mme A. Rousseau, ses enfants ; MM. Lucien et André Guenerin, Auguste et Emile Moreau, Marcel et René Marché, ses petits-enfants ; et de ses frères et sœurs et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

SERVICES • MESSES Un service de quarantaine sera célébré le mardi 23 janvier courant à 9 h. 30 du matin en l'Eglise de Cergy-la-Tour, pour le repos de l'âme de

M. Auguste LEMOINE De la part de la famille.

REMERCIEMENTS Monsieur Charles Orbecchi, chirurgien-dentiste à Decize (Nièvre), adresse ses remerciements les plus sincères aux personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame veuve Emilie ORBECCHI sa mère décédée à Decize le 30 décembre 1932 et dont l'inhumation a eu lieu à Paris au cimetière du Père Lachaise dans le caveau de famille, ainsi qu'à toutes celles qui lui ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Mme Henri Rouxel, M. et Mme Camille Roy, Mlle Suzanne Roy, ses enfants et toute leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Alexandre NOUET, Sculpteur-marbrier ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Mme Henri Rouxel, les familles Rouxel et Aubert remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Henri ROUXEL, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Les ventes françaises ont été bien tenues, le 3 % à 58,75, le 4 % 1920 à 75,75, le 4 % 1918 à 61,70. Les changes se sont détendus, la livre à 50,75, le dollar à 16, le mark 0,08 3/4, la peseta à 16,70, le lire à 17,70, le franc tchèque à 41,90, le franc suisse 279 1/4.

Le succès qui accueille l'émission à 408,50 des bons du Crédit National dépasse tous les espoirs. On dit même que la souscription serait sur le point d'être achevée. Cette faveur est amplement justifiée par les avantages de ce placement, les intérêts élevés, les primes et les lots sont couverts par des annuités de l'Etat et sont payés nets de tous impôts. Les chances de lots sont grandes : 2.800 lots chaque année pour les six millions de francs.

Les fonds russes, rentes et valeurs industrielles, ont retrouvé une certaine activité sur l'encreur Urquhart-Kessine à Londres, qui prendrait d'ici une tournure décisive.

Les fonds ottomans se sont améliorés, nous croyons que ce mouvement n'est que temporaire étant l'œuvre de rachats de vendeurs. Il y aura encore dans ces compartiments beaucoup de déception. Les fonds mexicains sont toujours très en faveur notamment le 4 %.

La Banque du Mexique a été l'objet de gros achats, les valeurs de cette banque ont leur entrain sur les nouvelles d'Amérique accusant une importante diminution des stocks.

Les sucres ont revu en honneur, la Say a repris 104 fr. en une séance. Les sucres raffinés ont été très recherchés.

Très bonne tenue des titres de produits chimiques bénéficiant de l'arrêt dans la concurrence allemande ; les usines du Rhône sont en progrès marqué.

Les caoutchoucs sont toujours fermes sur la hausse de la matière. On n'est plus aux valeurs de pétrole qui sont complètement délaissées, même celles que l'on s'efforce de faire monter à l'aide de procédés trompeurs comme la Russian Oil.

L'INFORMATEUR FINANCIER, 38, rue de Châteaudun, Paris

HERNIE

MEMBRE DU JURY DES HERNIES CONCOUES

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de

M. GLASER le réputé spécialiste de Paris, 63, boulevard Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure, séance tenante, la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

En voici des preuves : Nous autorisons à publier leur nom : M. Ravalli, 3, place Emile Zola Dijon (Côte d'Or), hernie guérie.

M. Thulliez-Engelbert, de Semur, à Montbard (Côte-d'Or), hernie guérie.

M. Couagnou E., à la Croix Maurice Valençay (Indre), hernies guéries.

M. Gras père, à Estissac (Aube), hernie guérie.

M. Hutinet Ponsard, à Chazeuil, par Saconay (Côte-d'Or), hernie guérie.

Désirez-vous donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h à 4 h à :

CHATILLON-SUR-LOIRE, 23 janvier, Hôtel des Trois Rois.

CERGY-LA-TOUR, 30 janvier, Hôtel du Commerce.

SAINT-SAULGE, 31 janvier, Hôtel Barbier.

LORRES, 1<sup>er</sup>

Etude de M<sup>e</sup> RANGEON, notaire, à Corbigny (Nièvre).  
A VENDRE A L'AMIABLE  
**Beau Domaine**  
60 hectares de terres, prés et pâtures, d'un seul tenant, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation, sis à 2 kilomètres de Corbigny.  
Jouissance rapide.  
S'adresser à :  
**A M. ZIVY & C<sup>e</sup>**  
11, rue de Serre, à NANCY (tél. 6-92) ;  
ou à M. Louis GAUDIN, 80, rue de Lyon, à AVALLON (tél. 77).  
Etude de M<sup>e</sup> RANGEON, notaire, à Corbigny (Nièvre).  
A VENDRE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE  
En bloc, en détail ou par lots, le dimanche 18 février 1923, à 2 heures, à Corbigny, Hôtel du Commerce.

**Le Beau Domaine de la Patouille**  
Sis, sur le champ de foire de Corbigny, comprenant : vastes et beaux bâtiments d'habitation et d'exploitation, susceptibles d'être appropriés à tous genres de commerce ou d'industrie. 45 hectares de beaux prés à proximité de la ville ; 23 hectares de terres ; 4 hectares de bois ; contenance totale : 72 hectares.  
Il sera perçu un droit de 5 % en sus du prix.  
S'adresser à :  
**MM. ZIVY & C<sup>e</sup>**  
11, rue de Serre, à NANCY (tél. 6-92) ;  
ou à M. Louis GAUDIN, 80, rue de Lyon, à AVALLON (tél. 77).  
Lesquels se trouveront à la disposition des amateurs dès la veille de l'adjudication, à Corbigny, Hôtel du Commerce.  
Etude de M<sup>e</sup> ARNAULT, notaire à Toutenay-sur-Cure (Yonne)  
VENTE VOLONTAIRE, EN BLOC OU EN DETAIL  
Le Dimanche 28 Janvier 1923, à 13 heures, à la Jarrie, commune de Saint-Moré, dans la salle libre de M. Thomas, Aubergiste.  
**D'Un très bon Lot d'Immeubles**  
Provenant de M. Pellard.  
En nature de prés, terres et bois, sis sur les territoires des communes d'Arcy-sur-Cure et Blannay.  
(Pour les destinations, voir les affiches).  
Bonnes conditions. Délais de paiement.  
Faculté de traiter avant la vente s'il est fait des offres satisfaisantes.  
S'adresser :  
Pour tous renseignements à M<sup>e</sup> ARNAULT, notaire.  
Et pour traiter à :  
**MM. ZIVY & C<sup>e</sup>**  
Négociants en immeubles, 11, rue de Serre, à Nancy.  
Ou à M. Louis GAUDIN, 80, rue de Lyon, à Avallon (tél. 77).  
Etude de M<sup>e</sup> AURIOL, notaire à Broût-Vernet (Allier).  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail, au gré des acquéreurs, le dimanche 4 février 1923, dès 2 heures de l'après-midi, chez M. PANET, aubergiste, à Ambon (Allier).  
**Le Moulin de Saint-Gilbert**  
Sis à 6 kilomètres de Saint-Pourçain-sur-Sioule, en bon état de marche, avec tous ses accessoires, et 10 hectares, dont 5 hectares de bons prés sur la rivière d'Andelat.  
On peut traiter avant le jour fixé pour la vente.  
Facilités de paiement.  
Les propositions d'échange seront examinées.  
Pour tous renseignements, s'adresser : à M<sup>e</sup> AURIOL, notaire à Broût-Vernet.  
Et pour visiter et traiter :  
1° A M. J.-B. NODIERE, expert, à Saulzet par Gannat, qui se rendra sur place à toutes demandes des acquéreurs.  
2° à **MM. Isidore BERNARD et C<sup>e</sup>**, Villa « Les Lianes », boulevard du Sichen, à VICHY (téléph. 8-86, et 12, rue de l'Isly, à PARIS (téléphone : Central 41-94), qui seront le 4 février, dès 2 heures de l'après-midi, à Ambon, à la disposition des acquéreurs.

Etude de M<sup>e</sup> AURIOL, notaire à Broût-Vernet (Allier).  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail, au gré des acquéreurs  
**Le Domaine de la Vernue**  
Commune de Bayet (Allier), d'une contenance de 41 hectares. Très bons bâtiments d'habitation et d'exploitation.  
Il pourra être fait, dans ce domaine, un noyau de 30 hectares, d'un seul tenant, dont 15 hectares de bons prés.  
On traite dès maintenant. Facilités de paiement.  
Les propositions d'échange seront examinées.  
Pour tous renseignements, s'adresser : à M<sup>e</sup> AURIOL, notaire à Broût-Vernet.  
Et pour visiter et traiter :  
1° A M. J.-B. NODIERE, expert, à Saulzet par Gannat, qui se rendra sur place à toutes demandes des acquéreurs.  
2° à **MM. Isidore BERNARD et C<sup>e</sup>**, Villa « Les Lianes », boulevard du Sichen, à VICHY (téléph. 8-86, et 12, rue de l'Isly, à PARIS (téléphone : Central 41-94), à la disposition des acquéreurs.

Etude de M<sup>e</sup> MICHON, notaire à SAULIEU  
A VENDRE EN BLOC OU EN DETAIL  
Le lundi 12 février 1923, à l'Auberge LACCHARD, à Saint-Audeux, près Rouvray (Côte-d'Or).  
**I. - Château de Saint-Audeux**  
Belle maison, style Louis XIII. Communs, parc, jardin, charmillie, etc. Vue magnifique sur les vallées du Verdier et de la Romanche. Contenance : 3 hectares 83 ares ; à 3 kilomètres de Sancy-les-Houyruy (P.-L.-M.). Chasse et pêche. A proximité d'Avallon et de Saulieu.  
II. - FERME DU MOULIN. Contenance 11 hectares près et 11 hectares terre.  
III. - ETANG ET PRE DU MOULIN, de 5 hectares 10 ares.  
IV. - FERME DU CHATEAU. Contenant 41 hectares de prés et 12 hectares de terre.  
V. - FERME DU VILLAGE. Surface 20 hectares en prés et 31 hectares en terre.  
VI. - FERME DE FERRIERE. Contenant 14 hectares de prés et 30 hectares de terre.  
VII. - 45 HECTARES DE BOIS en trois parcelles.  
Des notices détaillées seront envoyées sur demande.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix à titre d'émolument.  
Pour tous renseignements, s'adresser :  
A M<sup>e</sup> MICHON, notaire à Saulieu ou à M. PERSONNE, expert de paix à Saulieu.  
Et pour traiter et visiter :  
1° A M. Albert FIGARD, à Saulieu (tél. 40).  
2° A M. Henri FOUCAULT, rue Buffon à Semur-en-Auxois (tél. 14).  
3° A MM BRISAC Frères, 18 et 20, Boulevard de Brosses à Dijon (tél. 995).

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
Pour tous renseignements, s'adresser :  
A M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire.  
Et pour traiter, à :  
M. JAILLET, 43, rue Lafayette, à Nevers (tél. 071), qui se rendra sur place à toute demande des amateurs.  
Et à **MM. BERNARD LÉVY & FILS**  
24, rue de Courcelles, à Paris (Tél. Inter Elysées 61), visibles tous les samedis à leur bureau de Nevers. 11.731

Etude de M<sup>e</sup> AMIOT, notaire à Issy-l'Évêque (Saône-et-Loire)  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
Le dimanche 25 février 1923, à partir de 9 heures, à Grury, Hôtel THEVENET.  
**La Terre des Granges**  
située commune de Grury (Saône-et-Loire).  
Comprend :  
I. - LA RESERVE DU BOURG, avec maison d'habitation, grange, écurie, remise, jardin, orches, terres et prés.  
II. - DOMAINE CHEZ LAVOAT.  
III. - DOMAINE DU BAS DES GRANGES.  
IV. - DOMAINE DU MILIEU DES GRANGES.  
V. - DOMAINE DU HAUT DES GRANGES.  
Le tout d'une superficie totale de 270 hectares environ, dont un tiers en prés et pâtures.  
Les lots seront faits au gré des amateurs.  
On peut traiter dès maintenant.  
Grandes facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
Pour tous renseignements, s'adresser à :  
M<sup>e</sup> AMIOT, notaire.  
Et pour traiter :  
M. CHATILLON, à Luzay (tél. 20), qui se rendra sur place, à toute demande des amateurs.  
M. JAILLET, 43, rue Lafayette, à Nevers (tél. 071).  
Et à **MM. BERNARD-LÉVY & FILS**  
24, rue de Courcelles, à Paris (téléphone Inter-Elysées, 61). 11.925

A usage d'habitation et à usage commercial.  
S'adresser à M. COUTURIER architecte-expert, 36, rue St-Benoit, à Nevers. Téléphone 1.77.  
**Maisons à Vendre**  
A usage d'habitation et à usage commercial.  
S'adresser à M. COUTURIER architecte-expert, 36, rue St-Benoit, à Nevers. Téléphone 1.77.  
A affermer de suite  
PLUSIEURS PRES  
à proximité de la gare de Drol.  
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Fournier, 12.120  
A affermer de suite  
PLUSIEURS PRES  
à proximité de la gare de Drol.  
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Fournier, 12.120  
A donner à métayage  
DEUX DOMAINES  
sis à Méry-ès-Bois. Eclairage et culture. Jouissance au 1<sup>er</sup> novembre 1923.  
S'adresser à :  
M. Pierre PELLERIN, Les Bouquiniers, Cne de Méry-ès-Bois (Cher). 12.571

Etude de M<sup>e</sup> SAYEN, notaire à Fourchambault (Nièvre)  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
Le Dimanche 11 Février 1923, à partir de 9 heures du matin, à Fourchambault, en l'étude de M<sup>e</sup> Sayen, notaire.  
**Le Domaine du Rondeau**  
situé à Givry, commune de Cours-les-Barrés (Cher), à 1 kilomètre de Fourchambault.  
De la contenance de 16 hectares 50 ares environ.  
Jouissance au 11 novembre 1923.  
Il sera tenu compte aux acquéreurs de l'intérêt à 4 % des prix payés du jour du paiement au jour de l'entrée en jouissance.  
S'adresser :  
Pour visiter à M. SOYER, fermier du domaine.  
Et pour traiter :  
1° à M<sup>e</sup> SAYEN, notaire.  
2° à M<sup>e</sup> MAGÉ, notaire honoraire, à Lury-Lévy (Allier), (tél. 7), qui se rendra sur les lieux à toute demande des amateurs.  
3° et à **MM. I. BERNARD & C<sup>e</sup>**  
Villa Les Lianes, Boulevard du Sichen, à Vichy (tél. 3-86) et 12, rue de l'Isly, à Paris (tél. Central 41-94).  
On peut traiter dès maintenant.  
5 0/0 en sus des prix à titre d'épingle. 12.190

Etude de M<sup>e</sup> RIVOLLIER, notaire à Decize (Nièvre)  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
Le dimanche 4 février 1923, à partir de 9 heures du matin  
**Le Domaine Raffin**  
Situé commune de Druy-Parigny (Nièvre).  
De la contenance de 27 hectares environ.  
Jouissance au 11 novembre 1923.  
Il sera tenu compte aux acquéreurs de l'intérêt à 4 % de leur prix du jour du paiement au jour de l'entrée en jouissance.  
S'adresser :  
Pour visiter : à M. BRAMARD fils, fermier du domaine.  
Et pour traiter :  
1° à M<sup>e</sup> RIVOLLIER, notaire.  
2° à M<sup>e</sup> MAGÉ, notaire honoraire, à Lury-Lévy (Allier), (tél. 7), qui se rendra sur les lieux à toute demande des amateurs.  
3° et à **MM. I. BERNARD & C<sup>e</sup>**  
Villa Les Lianes, Boulevard du Sichen, à Vichy (tél. 3-86) et 12, rue de l'Isly, à Paris (tél. Central 41-94).  
On peut traiter dès maintenant.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix à titre d'épingle. 12.188

Etude de M<sup>e</sup> SOULAT, notaire à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre)  
A vendre à l'amiable  
en bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de Suzeau**  
Sis à 1 kilomètre du bourg de Saint-Parize-le-Châtel, d'une étendue totale de 80 hectares environ, formant un seul tenant avec bâtiments au centre de la propriété comprenant :  
Bâtiments, cour et jardin ;  
Prés et pâture de bonne qualité, 40 hectares ;  
Terres de culture, 21 hectares ;  
Taillis en bonne pouce 10 hectares.  
Total 80 hectares.  
Entrée en jouissance réelle le 11 novembre 1923. — On traite dès maintenant.  
Il sera perçu 5 % à titre d'épingle sur les prix de vente.  
S'adresser pour renseignements à M<sup>e</sup> SOULAT, notaire.  
Et pour traiter à M. LECUYER 10, rue du Rempart, à Nevers (téléphone 4-29).  
Et à **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris (Gutenberg 13-88), qui seront tous les samedis à leur bureau à Nevers. 11.370

Etude de M<sup>e</sup> GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers  
A vendre à l'amiable, en bloc ou par lots, au gré des amateurs  
**la Propriété de Parizy**  
Située sur la commune de Saint-Parize-le-Châtel, d'une contenance totale de 120 hectares, comprenant :  
Avenue, bons bâtiments d'habitation et d'exploitation.  
Prés et pâtures. 42 h. 80  
Terres 78 h. 80  
Total 121 h. 60  
A vendre à l'amiable  
IMMEUBLES  
à Bourges, rue des Armuriers, et Cour de l'Oratoire.  
S'adres. à M. CHAMPEAUX 6, Avenue de la Gare à Montargis, 12.428

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
S'adresser pour renseignements à :  
M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire ;  
Et pour traiter :  
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart à Nevers, (téléph. 4-29).  
2° A **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 12.530

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
S'adresser pour renseignements à :  
M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire ;  
Et pour traiter :  
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart à Nevers, (téléph. 4-29).  
2° A **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 12.530

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
S'adresser pour renseignements à :  
M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire ;  
Et pour traiter :  
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart à Nevers, (téléph. 4-29).  
2° A **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 12.530

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
S'adresser pour renseignements à :  
M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire ;  
Et pour traiter :  
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart à Nevers, (téléph. 4-29).  
2° A **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 12.530

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
S'adresser pour renseignements à :  
M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire ;  
Et pour traiter :  
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart à Nevers, (téléph. 4-29).  
2° A **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 12.530

Etude de M<sup>e</sup> BAUT, notaire à Dijon, 25, rue Buffon  
A VENDRE, EN BLOC OU PAR LOTS  
Le Dimanche 4 Février 1923, à Saint-Pierre, près Autun, à l'Auberge Gentil, à 13 heures.  
**Les deux domaines de Peon**  
situés commune de Cury, près Autun, exploités par Messieurs Pautet et Rossignol.  
Comprenant environ 96 hectares en prés, terres, pâtures et bois. Avec bons bâtiments d'habitation et d'exploitation.  
On peut traiter dès maintenant.  
Il sera perçu 24 000 en sus des prix.  
Pour tous renseignements, s'adresser : au Notaire.  
Et pour traiter à :  
M. Ed. BAUD, rue Bernard-Renault, à Autun (tél. 1-72).  
M. Justin BOGET, 22, rue de la Banque à Chalon-sur-Saône (tél. 3-50).

ou à **MM. BRISAC Frères**,  
13, et 30, boulevard de Brosses, à Dijon (tél. 9-95). 12.937

Etude de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD docteur en droit, notaire à Nevers  
A VENDRE A L'AMIABLE  
**LE DOMAINE DE LA VESVRE**  
Commune de Sauvigny-les-Bois, de la contenance de 30 hectares.  
Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> BOUQUILLARD. 12.199

M<sup>e</sup> MATHIEU, notaire à Saint-Fargeau (Yonne), demande un CLERC aux actes courants 12.339

Etude de M<sup>e</sup> PERRIN, notaire à Nevers, 20, rue du Rempart  
A VENDRE  
Par adjudication amiable  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Perrin, notaire, le samedi 27 janvier 1923, à 2 heures.  
1° UNE MAISON située à Nevers, faubourg du Grand Mousse, n° 127, comprenant rez-de-chaussée sur cave et six pièces. Premier étage de 6 pièces, grenier, cour, et jardin avec petits toits, le tout de la contenance de 8 ares 50 centiares environ.  
Mise à prix : 12.000 francs.  
2° UNE PIÈCE DE TERRE située au même lieu, de la contenance de 25 ares 50 centiares environ.  
Mise à prix : 1.000 francs.  
Le tout dépendant des successions Nidot-Després.  
Pour tous renseignements, taire. 11.873

Etude de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers  
A vendre à l'amiable  
en bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de Suzeau**  
Sis à 1 kilomètre du bourg de Saint-Parize-le-Châtel, d'une étendue totale de 80 hectares environ, formant un seul tenant avec bâtiments au centre de la propriété comprenant :  
Bâtiments, cour et jardin ;  
Prés et pâture de bonne qualité, 40 hectares ;  
Terres de culture, 21 hectares ;  
Taillis en bonne pouce 10 hectares.  
Total 80 hectares.  
Entrée en jouissance réelle le 11 novembre 1923. — On traite dès maintenant.  
Il sera perçu 5 % à titre d'épingle sur les prix de vente.  
S'adresser pour renseignements à M<sup>e</sup> SOULAT, notaire.  
Et pour traiter à M. LECUYER 10, rue du Rempart, à Nevers (téléphone 4-29).  
Et à **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris (Gutenberg 13-88), qui seront tous les samedis à leur bureau à Nevers. 11.370

Etude de M<sup>e</sup> GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers  
A vendre à l'amiable, en bloc ou par lots, au gré des amateurs  
**la Propriété de Parizy**  
Située sur la commune de Saint-Parize-le-Châtel, d'une contenance totale de 120 hectares, comprenant :  
Avenue, bons bâtiments d'habitation et d'exploitation.  
Prés et pâtures. 42 h. 80  
Terres 78 h. 80  
Total 121 h. 60  
A vendre à l'amiable  
IMMEUBLES  
à Bourges, rue des Armuriers, et Cour de l'Oratoire.  
S'adres. à M. CHAMPEAUX 6, Avenue de la Gare à Montargis, 12.428

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
S'adresser pour renseignements à :  
M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire ;  
Et pour traiter :  
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart à Nevers, (téléph. 4-29).  
2° A **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 12.530

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
S'adresser pour renseignements à :  
M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire ;  
Et pour traiter :  
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart à Nevers, (téléph. 4-29).  
2° A **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 12.530

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
S'adresser pour renseignements à :  
M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire ;  
Et pour traiter :  
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart à Nevers, (téléph. 4-29).  
2° A **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 12.530

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
S'adresser pour renseignements à :  
M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire ;  
Et pour traiter :  
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart à Nevers, (téléph. 4-29).  
2° A **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 12.530

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
S'adresser pour renseignements à :  
M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire ;  
Et pour traiter :  
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart à Nevers, (téléph. 4-29).  
2° A **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 12.530

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
S'adresser pour renseignements à :  
M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire ;  
Et pour traiter :  
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart à Nevers, (téléph. 4-29).  
2° A **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 12.530

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
S'adresser pour renseignements à :  
M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire ;  
Et pour traiter :  
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart à Nevers, (téléph. 4-29).  
2° A **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 12.530

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
S'adresser pour renseignements à :  
M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire ;  
Et pour traiter :  
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart à Nevers, (téléph. 4-29).  
2° A **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 12.530

Etude de M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire à Sancerques.  
A VENDRE A L'AMIABLE  
En bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de la Cour-Gentil**  
Situé communes de Cours-les-Barrés et Jouet-sur-l'Aubois, sur les bords de la Loire.  
Comprend :  
Bâtiments d'habitation et d'exploitation, état neuf et 17 hectares environ de terres et prés de très bonne qualité.  
Jouissance réelle au 1<sup>er</sup> mai 1924.  
Facilités de paiement.  
Il sera perçu 5 % en sus des prix.  
S'adresser pour renseignements à :  
M<sup>e</sup> NAUDIN, notaire ;  
Et pour traiter :  
1° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart à Nevers, (téléph. 4-29).  
2° A **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris, téléph. Gutenberg 13-88. 12.530

Etude de M<sup>e</sup> BAUT, notaire à Dijon, 25, rue Buffon  
A VENDRE, EN BLOC OU PAR LOTS  
Le Dimanche 4 Février 1923, à Saint-Pierre, près Autun, à l'Auberge Gentil, à 13 heures.  
**Les deux domaines de Peon**  
situés commune de Cury, près Autun, exploités par Messieurs Pautet et Rossignol.  
Comprenant environ 96 hectares en prés, terres, pâtures et bois. Avec bons bâtiments d'habitation et d'exploitation.  
On peut traiter dès maintenant.  
Il sera perçu 24 000 en sus des prix.  
Pour tous renseignements, s'adresser : au Notaire.  
Et pour traiter à :  
M. Ed. BAUD, rue Bernard-Renault, à Autun (tél. 1-72).  
M. Justin BOGET, 22, rue de la Banque à Chalon-sur-Saône (tél. 3-50).

ou à **MM. BRISAC Frères**,  
13, et 30, boulevard de Brosses, à Dijon (tél. 9-95). 12.937

Etude de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD docteur en droit, notaire à Nevers  
A VENDRE A L'AMIABLE  
**LE DOMAINE DE LA VESVRE**  
Commune de Sauvigny-les-Bois, de la contenance de 30 hectares.  
Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> BOUQUILLARD. 12.199

M<sup>e</sup> MATHIEU, notaire à Saint-Fargeau (Yonne), demande un CLERC aux actes courants 12.339

Etude de M<sup>e</sup> PERRIN, notaire à Nevers, 20, rue du Rempart  
A VENDRE  
Par adjudication amiable  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Perrin, notaire, le samedi 27 janvier 1923, à 2 heures.  
1° UNE MAISON située à Nevers, faubourg du Grand Mousse, n° 127, comprenant rez-de-chaussée sur cave et six pièces. Premier étage de 6 pièces, grenier, cour, et jardin avec petits toits, le tout de la contenance de 8 ares 50 centiares environ.  
Mise à prix : 12.000 francs.  
2° UNE PIÈCE DE TERRE située au même lieu, de la contenance de 25 ares 50 centiares environ.  
Mise à prix : 1.000 francs.  
Le tout dépendant des successions Nidot-Després.  
Pour tous renseignements, taire. 11.873

Etude de M<sup>e</sup> BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers  
A vendre à l'amiable  
en bloc, par lots ou en détail  
**Le Domaine de Suzeau**  
Sis à 1 kilomètre du bourg de Saint-Parize-le-Châtel, d'une étendue totale de 80 hectares environ, formant un seul tenant avec bâtiments au centre de la propriété comprenant :  
Bâtiments, cour et jardin ;  
Prés et pâture de bonne qualité, 40 hectares ;  
Terres de culture, 21 hectares ;  
Taillis en bonne pouce 10 hectares.  
Total 80 hectares.  
Entrée en jouissance réelle le 11 novembre 1923. — On traite dès maintenant.  
Il sera perçu 5 % à titre d'épingle sur les prix de vente.  
S'adresser pour renseignements à M<sup>e</sup> SOULAT, notaire.  
Et pour traiter à M. LECUYER 10, rue du Rempart, à Nevers (téléphone 4-29).  
Et à **MM. BERNHEIM Frères et Fils**  
23, rue de l'Arcade à Paris (Gutenberg 13-88), qui seront tous les samedis à leur bureau à Nevers. 11.370

Etude de M<sup>e</sup> GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers  
A vendre à l'amiable, en bloc ou par lots, au gr

# Aux Meubles Modernes

33, avenue de la Gare, AUTUN (au coin de la rue de la Grange-Vertu)

Fidèles à notre tradition de livrer BIEN et BON MARCHÉ, nous faisons pendant un mois une Vente Réclame de chambres à coucher et salles à manger. Il est indispensable, pour toute personne désirant se meubler, de faire une visite à nos Magasins, où sont exposés tous nos modèles de meubles, qui sont d'une FABRICATION IRREPROCHABLE et d'ailleurs GARANTIS SUR FACTURE, et que nous vendons à des prix défilant toute concurrence possible.

## Grande Vente Réclame annuelle

Dans votre intérêt, n'achetez pas sans visiter notre Magasin

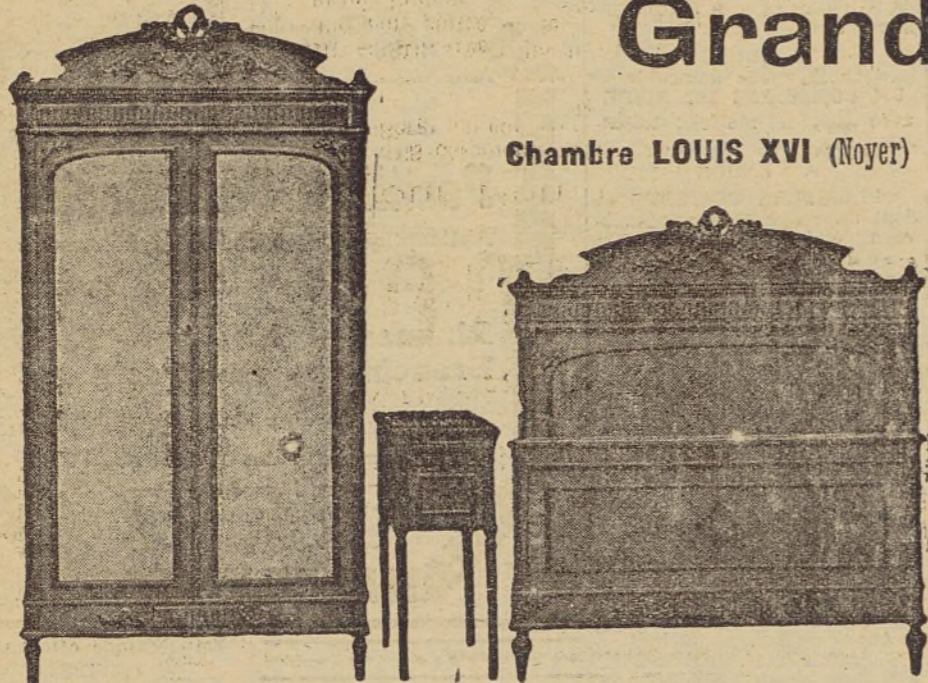
Le Voyage est remboursé à tout Acheteur  
Cadeau à tout Acheteur

Tous nos Meubles sont livrés franco de port et d'emballage dans un rayon de 100 kilomètres et installés par nos soins.

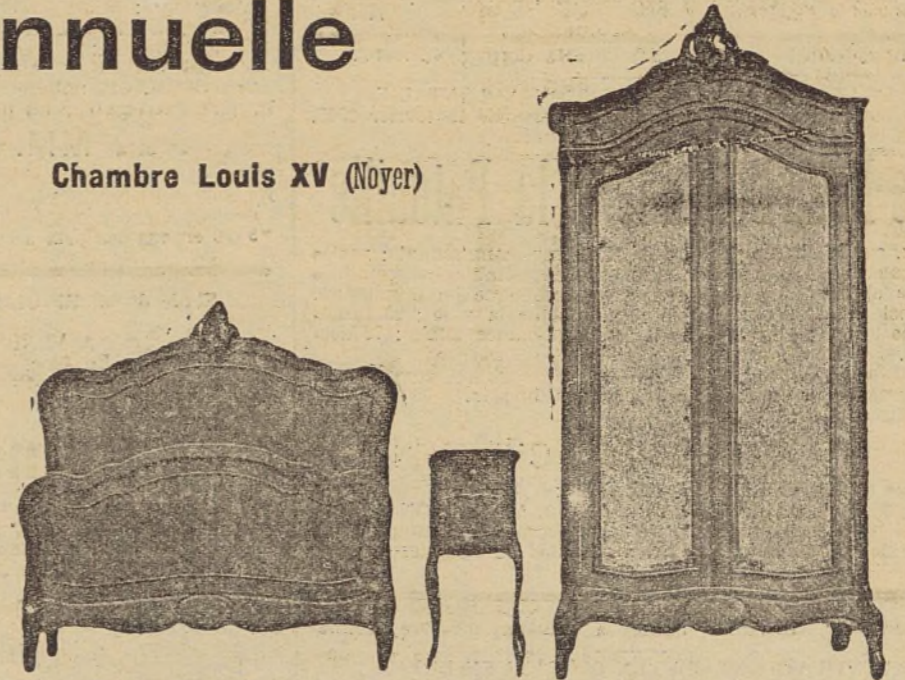
BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE ACCEPTÉS

Livraison rapide par camion-auto

Magasins ouverts DIMANCHES et FÊTES jusqu'à midi  
Nouveau Catalogue envoyé gratuitement



Chambre LOUIS XVI (Noyer)



Chambre Louis XV (Noyer)

LOYAUTÉ

CONFIANCE

### Entrepôt Agricole

G. VACHERAT

à Bourbon-l'Archambault (Allier)

VENTES EN GROS

Graines fourragères - Compositions pour prairies  
ENGRAIS - TOURTEAUX

SONS, FARINES ET GRAINS POUR LE BÉTAIL  
RIZ

Demandez prix franco votre gare

### NOUVEAUX MODÈLES

Automobiles de DION-BOUTON

munies des derniers perfectionnements

Souplesse, Légèreté, Élégance, Rapidité, Economie

Ces voitures dominent la route

Pour tous renseignements et commandes s'adresser à :  
Maison J. PETITIMBERT, Agence pour la Nièvre  
25, rue Marié-Davy, CLAMECY Téléph. 23

### Bois de chauffage

MOULÉE PREMIÈRE QUALITÉ

Livrée à domicile

LE STÈRE : 25 francs

SCIAGE À VOLONTÉ

CHARBONNETTE, le stère : 20 francs

LANCERY

9, Faubourg de Lyon, NEVERS - Tél. 3-49

### Déménagements

Par Camion automobile et par ter

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRANSPORTS

Tous tonnages, toutes distances

PRIX MODÉRÉS

Stock de pièces détachées pour Camion Berliet de 4 et 5 tonnes

PRESTAIL

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (Nièvre)

Pourquoi essayer tant de remèdes quand vous savez que la



**POTION DARBEL**

calmera de suite et guérira rapidement votre toux opiniâtre, votre bronchite chronique, votre asthme, catarrhe, emphyseme, et toutes affections de poitrine.

RÉSULTATS SUPRÊMANTS. Flacon 4/75, fr. 0.50. Pharmacie et S<sup>cs</sup> C<sup>es</sup> SPÉCIALITÉS, 76, Rue Réaumur, PARIS

Nevers : Phies. BERNAMONT, MONNOT, REULLON, Moulins : LHOSTAL.

Demandez le CATALOGUE ILLUSTRÉ envoyé Gratis et Franco par

**TRIBAUDEAU**

Fabricant principal à BESANÇON  
6 Premiers Prix - 25 Médailles d'Or

La plus ancienne Fabrique française vendant directement au Public.

**MONTRES - BIJOUX**  
**RÈVEILS - ORFÈVRES**

REMONTOIR, Homme ou Dame, en NICKEL  
ou ARGENT noir, garanti, depuis 25 francs

### La scierie hydraulique

de LURCY, par TOURY-LURCY (Nièvre)

exécute des sciages avec scie alternative horizontale

sur commande, en toutes dimensions, et à partir de sept millimètres d'épaisseur, en essences de la propriété, ainsi que tous genres de charpentes, planches, lattes, etc.

LES LIVRAISONS DE DÉTAIL NE SE FONT QUE LES JEUDIS DE CHAQUE SEMAINE. S'adresser à la direction de scierie

SITUATION DE 2.000 FRANCS Par mois, dans Compagnie d'assurances.

VOUS POUVEZ GAGNER facilement 2 à 4 fr. en 1 heure de travail chez vous pendant loisirs.

Entreprise de transports en tous genres I.-M. LEMAITRE à Deutz (Nièvre). A Vendre 4.000 BONS FAGOTS bien secs. 12.498.

Écrire à M. GIRAULT, 8, boulevard Victor-Hugo, CHATELLERAULT (Vienne), 12.461

Comptoir MECEDOR, à Besançon (Doubs), 12509

ATELIERS DE CONSTRUCTION DE MACHINES A BOIS

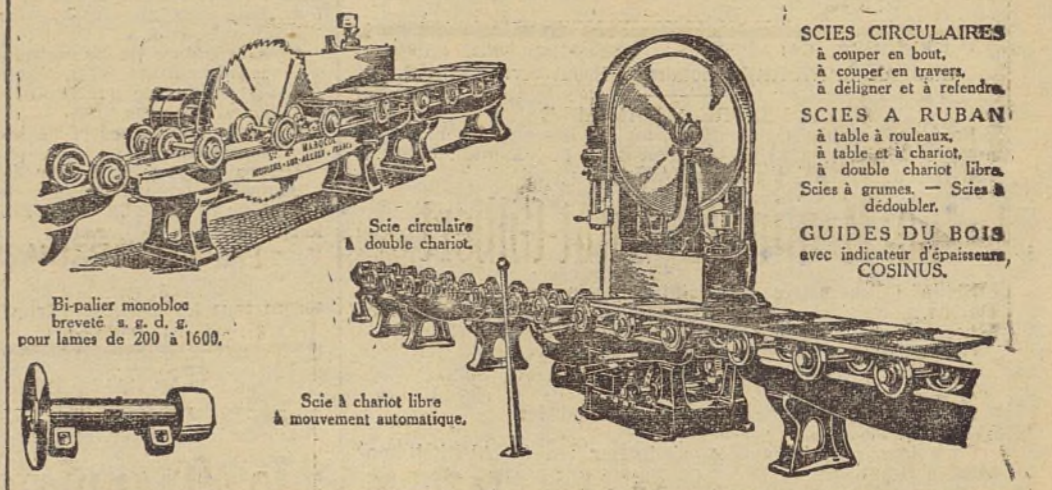
**MARQCOL**

Société Anonyme MOULINS (Allier)

Capital : 2.125.000 francs

Adresse Télégraphique : MARQCOL-MOULINS-S-ALLIER - Téléphone : 214

Registre du Commerce N° 2397



SALLE D'EXPOSITION = A PARIS 56, rue du Faub. St-Honoré

LES MACHINES SONT VISIBLES A MOULINS en construction : à notre Usine 125, Rue des Garceaux En fonctionnement : aux Etabl. COL Route de Lyon

MODÈLES SPÉCIAUX pour Exploitations forestières et Scieries Mobiles

NOTICES et GRAVURES franco sur demande

### AUTO-GARAGE NIVERNAIS

J.-M. FRAISE, Mécanicien spécialiste

16, Rue de Paris, NEVERS

Agent des Automobiles

Cottin-Desgouttes

LA NOUVELLE 12 HP 100 kilomètres à l'heure, 10 litres aux 100 kilomètres

### Vente de dallages en ciment

Pour écuries, cours de fermes, bergeries et au res

au prix de 0 fr. 10 le mètre carré

Baisse de prix sur Toitures, Charpentes pour Hangars agricoles. - Prix exceptionnels pour Hangars entiers.

AGGLOMERES à partir de 40 fr. le cent.

BRIOUES nettoyées à 90 fr. le mille

LIQUIDER Un lot de bonneterie, vêtements, sous-vêtements, chaussures, gants, couvertures, literie papeterie, etc.

S'adresser tous les jours sauf le samedi après-midi et le dimanche

Camp de Mars-s.-Allier par St-Parize-le-Châtel (Nièvre)

### FEMMES QUI SOUFFREZ

Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace. Elles ont été sujettes aux Maux d'Estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux Idées noires. Elles ont ressenti des lancements continus dans les reins et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour guérir, la femme doit faire un usage constant et régulier de la

### JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

qui fait circuler le sang, décongestionne les organes sans qu'il soit besoin de recourir à une opération. La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY guérit sûrement mais à condition qu'elle soit employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur. Toute femme soucieuse de sa santé doit, à des intervalles réguliers, employer la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY et elle verra disparaître les Verrues, Pâles, Hémorroïdes, les Accidents de la Ménopause, Chaleurs, Vapeurs, Étourdissements, etc.

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUBOIS-FRÈRES, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon, 6 fr., plus Impôt 0 fr. 60, total : 6 fr. 60.

### SI VOUS CONSTRUISEZ

Renseignez-vous sur la

## PIERRE Artificielle

Ecrire à G. LOISEAU

CORBIGNY (Nièvre)

### FABRIQUE DE TUYAUX

en Ciment comprimé et Agglomérés

DE TOUTES DIMENSIONS

Monuments Funéraires, Bassins, Lavoirs

Ouvrages en Ciment

Usine à la JONCTION-SERMOISE

### MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux, Ciment, Plâtre, Tuiles, Briques.

Ardoises, Bois de Construction, etc.

TELEPHONE Usine, 4-17 Particulier, 2-33

## P. PERRIER

9, Boulevard de la République

NEVERS

Entrepoteur des Ardoises EVERITE

PRODUITS "PRISMALO"

Peinture à l'eau lavable

### FOURRURES



AU RENARD BLANC

Ancienne Maison DEJOUX

MARILLAT, Successeur

13, Rue de la Pallotterie, NEVERS

Paléots - Cravates - Manchons

RÉPARATIONS TRANSFORMATIONS

La Maison n'a pas de succursale

Téléphone 4-17

### GRANDS MAGASINS PAILLARD & C<sup>ie</sup>

E. DUPAIN, Successeur

14-16, Rue St-Jacques - COSNE-SUR-LOIRE - 1, Rue Neuve

Vêtements-Cérémonie

## POUR MARIAGES

Pour Hommes

Pour Dames

COSTUMES cérémonie veston droit ou croisé Serge ou corskrev pure laine 265, 225 195

PARDESSUS très belle draperie d'Elbeuf, centré mode façon grand tailleur 249, 179 129

CHAPEAUX feutre souple ou capes très belle qualité, 39, 25 18

GHEMISES blanches, shirting extra à pils ou brodées, 29, 25 21

GANTS pour cérémonie, chevreau et fil suédé 14,95, 7,50 5.95

Cravates, Faux-Co's, Parur's Boutons

Robes de Mariée en toile de laine ou satin, garnies broderies, Prix sans précédent 119, 89 65

ROBES de Mariée, modèle riche façon haute couture, en gabarune ou crêpe de Chine 259, 229 149

COMBINAISONS-JUPONS, garnies broderie ou dentelle, Exceptionnel 21, 15,95 9.95

ECHARPES modèle fantaisie laine blanche qual. extra 35, 21 17.95

GANTS pour cérémonie tissu velouté et chevreau glacé, qualité extra 14,50, 10,95 4.95

Voiles et Couronnes pour Mariées

Avant tout achat, voir nos Prix et nos Etalages

L'ORANGEADE TERRIER

est un délice pour le palais



se boit avec de la glace pilée

ou avec de l'eau bien fraîche

Le meilleur des rafraîchissants

TERRIER-BOURDIN, Cosne (Nièvre)

### Ne pas confondre !!!

C'est toujours la meilleure des pierres à briquets la seule marque déposée au pur Ferro-Cérum, ne se rendant pas en poussière : 8 pour 1 franc, avec prime

Vendues tous les jours - Angle du Marché Carnot, NEVERS

On y trouve la véritable AUER 15 pour 1 franc, avec prime. - GROS, DETAIL.

### MAISON

## TH. PILTER

CULTIVATEURS à dents élastiques ou rigides

CULTIVATEURS-HOUES combinés.

HERSES A DENTS ELASTIQUES.

HERSES ARTICULEES en Z.

HERSES A DENTS INCLINABLES.

SEMOIRS EN LIGNES à socs ou à disques à distribution par couillers.

SEMOIRS EN LIGNES à socs ou à disques à distribution par cannelures.

SEMOIRS A PETITES GRAINES.

SEMOIRS A LA VOLEE sur roues.

SEMOIRS A LA VOLEE machines avec cultivateurs

PULVERISEURS A DISQUES à traction animale et mécanique.

DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS.

MOULINS-CONCASSEURS.

BROYEURS DE TUBERCULES CUITS etc., etc.

FAUCHEUSES. JAVELEUSES. LIEUSES. RATEAUX, FANEUSES, ETC.

Paris DEMANDER LES PRIX : Nevers

24, Rue Ailbert (10<sup>e</sup>) Qual de la Jonction

OU A SES AGENTS ATTITRES qui fourniront tous renseignements